

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

VINGT-SIXIÈME SESSION

Documents officiels



1942^e
SÉANCE PLÉNIÈRE

Mardi 28 septembre 1971,
à 10 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (suite)	
Discours de M. Wickman (Suède)	1
Discours de M. Schumann (France)	4
Discours de M. Gromyko (Union des Républiques socia- listes soviétiques)	8
Discours de M. Cardoso (République démocratique du Congo)	16

Président : M. Adam MALIK (Indonésie).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (suite)

1. **M. WICKMAN (Suède) [interprétation de l'anglais] :**
J'ai grand plaisir, Monsieur le Président, à vous présenter, au nom du Gouvernement suédois, nos chaleureuses félicitations pour votre élection à la fonction élevée de président de l'Assemblée générale. Cette élection est un hommage qui vous est adressé à vous, qui êtes le représentant d'une importante nation d'Asie. Nous sommes convaincus que, sous votre présidence, la présente session de l'Assemblée générale aboutira à d'importants résultats et nous nous engageons à vous apporter notre entière coopération.

2. **M. Edvard Hambro, représentant de la Norvège, a présidé à nos délibérations au cours de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale. Il a su guider nos travaux avec autorité, compétence, habileté et efficacité et nous tenons à le remercier de son importante contribution aux activités des Nations Unies en tant que président de la vingt-cinquième session de l'Assemblée générale.**

3. **Au nom du peuple suédois et de mon gouvernement, je tiens à rendre un hommage particulier au Secrétaire général. Depuis 19 ans, U Thant sert les Nations Unies et la communauté mondiale avec un dévouement désintéressé, avec une grande sagesse, avec courage et intégrité. Lorsqu'il abandonnera ses hautes fonctions, ce sera une grande perte pour l'Organisation et mon pays le regrettera profondément. Les Nations Unies et tous les Etats Membres de cette organisation ont à son égard une grande dette de gratitude et je tiens à saisir cette occasion pour exprimer à U Thant les remerciements sincères du peuple suédois et lui faire part de nos meilleurs vœux pour l'avenir.**

4. **Cette année, l'Assemblée générale se réunit à un moment où d'importants changements interviennent dans la structure politique internationale. Ces changements se refléteront peut-être bientôt dans les travaux des Nations**

Unies. Ils soulèvent l'espoir de voir notre organisation travailler mieux que jamais à la réalisation de ses objectifs.

5. **Nous avons de bonnes raisons de croire que la République populaire de Chine viendra, pendant la présente session, occuper le siège auquel elle a légitimement droit dans tous les organes des Nations Unies. Il est enfin généralement accepté que ce peuple de 800 millions d'habitants doit être représenté aux Nations Unies. La Suède a constamment appuyé les efforts déployés en vue de rendre possible la participation de la République populaire de Chine aux Nations Unies.**

6. **Les progrès réalisés pour ce qui est du problème allemand laissent espérer que tant la République fédérale d'Allemagne que la République démocratique allemande viendront bientôt siéger ici comme membres à part entière, comblant ainsi une autre des lacunes malheureuses qui existent dans les rangs des Nations Unies.**

7. **Conscient du fait que l'universalité offre de meilleures possibilités d'aboutir à des solutions réalistes, le Gouvernement suédois partage l'espoir exprimé par le Secrétaire général que d'autres pays divisés seront également admis à l'Organisation mondiale [A/8401/Add.1, par. 104]. La tendance vers l'universalité est la conséquence de la conviction que les problèmes internationaux ne peuvent être résolus en excluant certaines nations de la communauté internationale. L'universalité atténue les tensions et encourage la coopération pacifique. C'est en même temps un signe de la détente qui caractérise la situation politique internationale actuelle.**

8. **Les solutions aux problèmes mondiaux résident toutefois souvent dans le contexte régional. Etant donné que les nations d'une région donnée se trouvent en général à peu près au même stade de développement — au sens social, économique et politique —, la coopération régionale fournit un cadre à la collaboration qui n'apporte ni avantages ni inconvénients particuliers à une nation ou à une autre. Certes, cela ne veut pas dire que la coopération à l'échelle mondiale est moins importante que la coopération régionale. Bien au contraire, de puissants courants dans le développement économique et technique illustrent l'interdépendance croissante de toutes les nations. Il nous faut trouver un moyen d'arriver à une coexistence à l'échelle mondiale et de veiller à ce que la coopération régionale fasse partie intégrante d'un ordre pacifique universel.**

9. **L'Europe est actuellement le théâtre d'efforts en vue d'une détente entre l'Est et l'Ouest et d'un processus d'intégration en Europe occidentale. Des tentatives renouvelées en vue d'étendre les relations économiques entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale sont également en cours.**

10. Les traités conclus l'an dernier entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union soviétique¹ et entre la République fédérale d'Allemagne et la Pologne² établissant les bases d'une normalisation de leurs relations mutuelles, ainsi que le récent accord quadripartite sur Berlin³, offrent de nouveaux moyens d'améliorer les relations entre l'Est et l'Ouest en Europe. En même temps, cette évolution dans les relations entre l'Est et l'Ouest en Europe améliorera les relations internationales en général. Il est d'importance vitale que l'accord sur Berlin s'accompagne le plus rapidement possible d'un accord entre l'Allemagne de l'Est et l'Allemagne de l'Ouest. Tous ces événements créent des conditions favorables pour une conférence régionale sur la sécurité en Europe, avec la participation des Etats-Unis et du Canada. Les préparatifs de cette conférence devraient en être facilités et entrer maintenant dans une phase plus active.

11. La Suède contribue de son mieux à combler le fossé existant entre l'Est et l'Ouest en Europe. Nous appuyons les efforts actuels pour arriver à une détente en Europe et nous avons l'intention de participer activement à la Conférence sur la sécurité qui est envisagée.

12. Le processus d'intégration en Europe permet d'envisager une fin à la division actuelle du marché. L'intégration économique en expansion de l'Europe occidentale crée des possibilités de prospérité grandement accrues. La création de ce vaste marché place également les nations participantes en meilleure posture pour améliorer le commerce et la coopération internationale. La Suède apportera sa contribution à ce processus de façon conforme à sa politique de neutralité.

13. L'évolution rapide vers la prospérité et des niveaux de vie toujours plus élevés dans les nations industrialisées n'apportent pas que des bienfaits. Nous connaissons maintenant un gaspillage de ressources sans précédent dans notre histoire. Ce n'est pas seulement une question de pollution et d'usure dans les pays industrialisés. Des ressources naturelles rares sont exploitées à un rythme accéléré dans les pays développés comme dans les pays en voie de développement. Mais ce sont les pays développés qui bénéficient au plus haut degré de ces ressources rares et de leur consommation. Ainsi, le problème de la répartition des ressources vient s'ajouter au problème du gaspillage. Ces deux aspects devront être pris en considération lorsque nous formulerons une future politique de l'environnement à l'échelle mondiale. La Suède, comme d'autres Membres des Nations Unies, fonde de grands espoirs sur la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui doit se tenir à Stockholm en juin prochain. Pour que cette conférence ait une influence sur les travaux futurs dans le domaine de l'environnement, il faut qu'elle ait lieu au niveau gouvernemental. Toute modification au caractère gouvernemental de la conférence ne saurait être acceptée par le Gouvernement suédois.

14. La répartition inégale des ressources entre les pays développés et les pays en voie de développement m'amène à parler de la situation dans le tiers monde. Les pays en voie

de développement sont exclus du processus d'intégration et de l'évolution des techniques modernes qui sont la base d'une expansion rapide dans les régions développées du monde. Un fossé toujours plus grand apparaît ainsi entre les pays développés et les pays en voie de développement. Si on laissait cette tendance se développer, elle pourrait constituer une menace à la paix.

15. A l'heure actuelle, beaucoup de conflits ouverts et de risques de conflits se situent dans le tiers monde et leurs causes sont liées aux exigences inhérentes au processus de développement. L'émancipation économique a souvent été considérée comme incompatible avec de puissants intérêts politiques et commerciaux du monde développé. Des changements à longue portée des structures socio-économiques des pays en voie de développement amènent des risques de conflits, de même que chaque processus de redistribution de la puissance politique et économique. Ce n'est qu'en acceptant les exigences du changement que ces risques peuvent être atténués.

16. Tous les Etats Membres des Nations Unies, en approuvant la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies du développement [résolution 2626 (XXV)], ont, l'an dernier, été d'accord sur la nécessité de changements sociaux. La collaboration économique entre pays développés et pays en voie de développement doit reposer sur une base constituant un juste équilibre entre les différents intérêts en cause.

17. La solidarité et l'unité entre les pays en voie de développement devraient être bien accueillies puisqu'elles renforcent leur position dans les discussions. Jusqu'à ce que les pays en voie de développement aient atteint la pleine indépendance économique, les pays développés devraient modérer leur politique envers les pays en voie de développement de façon à faciliter l'indépendance économique de ces derniers.

18. Les Nations Unies ont une mission d'une extrême importance à remplir dans le processus de développement du tiers monde. Il est vrai que l'aide fournie dans le cadre du système des Nations Unies est encore de portée assez limitée. L'assistance des Nations Unies est, toutefois, d'une importance particulière pour les pays en voie de développement, car elle est adaptée à leurs propres intérêts et conforme aux principes de la souveraineté nationale. La capacité d'assistance des Nations Unies doit être considérablement accrue, comme le prévoit la stratégie du développement, pour permettre à cette organisation d'être à la hauteur des grandes responsabilités énoncées dans la Charte.

19. Au sein des Nations Unies, le Conseil économique et social est l'organe suprême pour toutes les questions liées au développement. Il est essentiel que ce conseil ait une composition correspondant à sa tâche, et c'est pourquoi nous appuyons l'augmentation du nombre des membres de ce conseil.

20. Les Nations Unies devront à l'avenir encourager toujours davantage la coopération entre les pays en voie de développement, sur une base régionale, car la coopération régionale est l'un des instruments les plus efficaces pour stimuler le développement. Il faudrait donc accorder une haute priorité à l'accroissement des ressources des organes

¹ Signé à Moscou le 12 août 1970.

² Signé à Varsovie le 7 décembre 1970.

³ Signé à Berlin le 3 septembre 1971.

régionaux des Nations Unies. Les organes régionaux n'ont leur plein effet que lorsque les pays en voie de développement eux-mêmes peuvent exercer une influence décisive sur leurs activités.

21. Dans de nombreuses parties du monde, la volonté de libération continue de se heurter à la violence. Aucune solution n'a été trouvée au conflit du Viet-Nam. Cette année, la guerre s'est étendue au Laos et s'est transformée en une seconde guerre d'Indochine. Le Gouvernement suédois a constamment exprimé son appui à une solution politique de la tragédie du Viet-Nam. Ce qui est vrai pour le Viet-Nam l'est également pour le Laos et le Cambodge. Une solution politique en Indochine doit tenir compte des droits souverains des peuples indochinois, de leur droit de choisir leur propre voie, leur propre façon de vivre et leurs propres institutions, sans intervention extérieure. Ce n'est qu'alors que nous pourrions espérer l'apparition de conditions qui permettraient un développement économique et social en Indochine et une coopération pacifique entre ces pays, ainsi qu'entre eux et le reste du monde.

22. En 1969, le début des négociations à Paris avait été rendu possible par l'arrêt des bombardements du Viet-Nam du Nord. C'est donc avec une grande inquiétude que nous avons noté que des bombardements à grande échelle ont à nouveau eu lieu.

23. Le conflit au Pakistan oriental a provoqué l'effondrement de l'ordre social dans la région. La famine et les épidémies se répandent dans la population. Plus de 8 millions de personnes se sont enfuies vers l'Inde. Le peuple indien, au prix de lourds sacrifices, a fait un effort impressionnant pour soulager la misère des réfugiés et le fardeau qui pèse sur l'Inde est déraisonnablement lourd.

24. Ce conflit a engendré des problèmes qui, comme le dit le Secrétaire général, doivent nécessairement préoccuper la communauté internationale [A/8401/Add.1, par. 177]. En Inde, parmi les réfugiés, les Nations Unies ont entrepris des activités qui correspondent aux meilleures traditions de l'Organisation dans le domaine des secours aux réfugiés. En ce qui concerne les efforts pour apporter aussi une assistance humanitaire à la population affectée du Pakistan oriental, les Nations Unies pourraient également jouer un rôle important en apportant une coordination et un contrôle internationaux de l'aide humanitaire reçue de l'étranger.

25. Le Gouvernement suédois, qui appuie les initiatives du Secrétaire général destinées à fournir une aide au peuple qui souffre au Pakistan oriental et aux réfugiés en Inde, a pris des mesures financières à cette fin.

26. Même si aucun des Etats de cette région ne souhaite un conflit, nous ne pouvons pas ignorer le risque de voir les souffrances humaines et les graves tensions endurées conduire à un élargissement de la crise. Le Gouvernement suédois se joint à ceux qui ont lancé des appels au Gouvernement du Pakistan pour qu'il fasse preuve de modération et de mesure afin de mettre un terme à la violence au Pakistan oriental. Seule une solution politique fondée sur le respect des droits de l'homme et sur la volonté des populations exprimée par le scrutin peut résoudre le problème du Pakistan oriental.

27. Nous notons avec un profond regret qu'aucune solution n'est encore en vue pour la crise du Moyen-Orient. Le Gouvernement suédois est fermement convaincu qu'une solution politique doit être recherchée sur la base de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Nous avons d'ailleurs toujours appuyé le Secrétaire général et son représentant spécial dans leurs efforts pour donner effet aux décisions du Conseil de sécurité et je tiens à saisir l'occasion d'exprimer une fois encore notre espoir de voir leurs efforts couronnés de succès.

28. En Afrique australe, la politique d'*apartheid* et ses mesures répressives ont été intensifiées au cours de la dernière décennie. Mais ceci est également vrai de la lutte pour la liberté dans toute l'Afrique australe. Il est de la plus haute importance pour la communauté internationale d'aider par les moyens appropriés les efforts entrepris par les peuples opprimés d'Afrique australe pour se libérer de leurs oppresseurs et parvenir à un plus haut niveau d'instruction ainsi qu'à un niveau de vie sociale plus élevé.

29. Ce n'est pas seulement dans les zones de crise aiguë qu'il faut rechercher des solutions politiques aux conflits. Nous devons essayer de "démilitariser" les relations entre les pays. La détente dans les relations internationales est la condition préalable indispensable au désarmement. Les progrès dans ce domaine conduiront à leur tour à une nouvelle détente. Le traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires⁴ fut une première mesure importante dans les efforts de désarmement. Mais, jusqu'ici, aucune interdiction totale des essais n'a pu être réalisée. A notre grande déception, on n'a pu parvenir à aucun accord sur l'interdiction des essais nucléaires souterrains. Les superpuissances continuent à développer qualitativement, comme bon leur semble, leur armement nucléaire.

30. La Suède a toujours préconisé l'interdiction de toutes les armes chimiques et biologiques et nous devons travailler de notre mieux pour parvenir à un accord interdisant la production et l'utilisation non seulement des armes biologiques, mais aussi des armes chimiques.

31. Le programme détaillé de désarmement présenté en 1970⁵ devrait être mis en œuvre. La Conférence du désarmement de Genève devrait, sur la base de ce programme, voir son mandat reconduit pour négocier des mesures conduisant à un désarmement général et complet.

32. La Suède appuiera toutes les propositions pouvant aboutir à des résultats positifs dans le domaine du désarmement. Ainsi, il pourrait être judicieux, par exemple, d'étudier et de développer encore les plans ayant pour but d'établir des zones dénucléarisées, dont on a parlé les années précédentes. Les possibilités d'obtenir une limitation des armements conventionnels à l'échelon régional devraient être examinées.

33. Ainsi que je le disais au début de ma déclaration, les gouvernements semblent maintenant être prêts à tirer les

⁴ Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963 (Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 480, 1963, No 6964).

⁵ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-cinquième session, Annexes*, points 27, 28, 29, 30, 31, 93 et 94, document A/8191.

conclusions pratiques du principe d'universalité. Mais le droit de participer aux efforts de la coopération internationale n'est pas un but final. La véritable universalité présuppose la capacité réelle de participer. Toutes les nations doivent participer au développement mondial et, par ce processus, arriver à une répartition plus équitable des fruits de nos efforts communs entre les divers pays. C'est cela qui constituera l'universalité véritable.

34. M. SCHUMANN (France) : C'est vers l'Asie où fermentent tous les problèmes du monde, mais dont la sagesse millénaire ne ferme jamais aucune possibilité de dialogue, que vont nos pensées, Monsieur le Président, en saluant votre élection. L'exemple que donne votre pays fortifie nos espérances. L'ancienneté et la qualité des relations qui unissent l'Indonésie et l'Europe et qu'illustre à nouveau la toute récente visite dans vos îles de la Reine des Pays-Bas nous portent encore davantage à nous féliciter du choix que l'Assemblée a exercé en vous nommant pour succéder à ce grand président que fut, pendant la vingt-cinquième session, un grand Européen, M. Hambro.

35. Mais, je ne voudrais pas évoquer le rôle éminent joué par le Président de notre assemblée durant la session du vingt-cinquième anniversaire sans lui associer dans un même hommage celui qui, depuis 10 ans, avec une patience et sereine énergie, a préservé et guidé notre organisation. Que M. Thant sache notre reconnaissance. Pour lui dire au revoir, il est trop tôt !

36. Un ancien diplomate français écrivait récemment : "On ne peut dire que la politique, royaume des moyens, se confonde avec la morale, royaume des fins. Mais une politique qui n'obéirait pas à des fins morales, à une certaine conception du bien et du mal, n'aurait aucun sens. Elle serait, à proprement parler, insensée." Je n'invoque pas ces trois petites phrases pour proclamer la supériorité d'une "certaine conception" sur une autre, ou pour m'arroger le droit de tracer la frontière entre le royaume des fins et le royaume des moyens. J'aurai, plus modestement, atteint mon but si je réussis à vous indiquer le sens que la France veut donner à sa politique.

37. Nous croyons — chacun le sait ici — que l'affirmation de l'indépendance des nations, loin d'être l'expression d'un nationalisme — c'est-à-dire d'un égoïsme — est, au contraire, la manifestation d'une solidarité profonde : celle qui rend proches les uns des autres — quelles que soient les distances ou les différences —, les peuples dont l'unique ambition est de ne pas aliéner le choix de leur propre destin. Nous croyons — chacun le sait ici — que le refus de toutes les hégémonies est la meilleure contribution qu'un pays puisse fournir à la naissance d'une véritable communauté internationale. Mais encore faut-il, pour justifier cette conviction, que nous en assumions les conséquences et les risques.

38. J'en prendrai pour premier exemple les relations monétaires entre les nations. En effet, nous sommes ici pour augmenter les chances de la paix. Or, nul ne conteste qu'un des meilleurs moyens d'y parvenir ne soit de créer, pour l'ensemble des économies du monde, les conditions d'une croissance vraiment équilibrée. A l'égard de cette tâche immense, dont les peuples les plus pauvres ressentent la dramatique nécessité, les grands pays ont une responsabilité particulière. Comment peuvent-ils et doivent-ils l'assu-

mer ? L'histoire la plus récente nous fournit un commencement de réponse.

39. Accords de Bretton Woods, plan Marshall, Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce : il faudrait pousser bien loin l'amnésie ou l'ingratitude pour ne pas évoquer la bienfaisance et la clairvoyance des initiatives qui ont substitué l'égalité des droits, la stabilité, les règles librement souscrites de véritables codes internationaux aux méfaits du cloisonnement, c'est-à-dire d'un égoïsme à courte vue, et de la concurrence sans frein, c'est-à-dire de l'anarchie. Une fois pour toutes, l'histoire a porté une très grande partie de ces mérites au crédit des Etats-Unis d'Amérique. Mais deux lézardes ont successivement menacé l'ordonnance de ce bel édifice.

40. D'abord, il a toujours été clair que l'équilibre mondial supposait, exigeait, la participation des pays de l'Europe orientale et, en premier lieu, de l'Union soviétique, aux grands courants d'échanges. Tel est un des objets et tel est déjà, dans une certaine mesure, un des effets de la détente, dont il est superflu de souligner les avantages politiques. Quand il s'agit d'une grande puissance ou d'un groupe de puissances, il est aussi illusoire pour autrui de vouloir les maintenir que, pour eux-mêmes de vouloir se maintenir, à l'écart des circuits de communication, qu'ils soient techniques ou scientifiques, économiques ou culturels.

41. Cependant, l'autre lézarde est la plus inquiétante, car c'est de l'intérieur qu'elle menace l'édifice ; le respect des règles internationales acceptées d'un commun accord par tous les pays, grands ou petits, avait conduit l'Occident à un essor sans précédent. Ces règles s'appellent la libération des échanges et la fixité des taux de change. Elles sont irremplaçables. Il n'est au pouvoir de personne, si puissant soit-il, de leur substituer d'autres règles. Les enfreindre, c'est donc les remplacer par l'absence de règles.

42. Or, si les Etats industrialisés en venaient à préférer l'anarchie ou — ce qui revient au même — la loi fluctuante du plus fort, aux conditions concertées d'un développement harmonieux, quel est celui d'entre eux qui, à la longue, en tirerait avantage ? Les paris — dangereux comme tous les paris — sont ouverts. Mais, s'il est difficile d'être gagnant à ce jeu, il est en revanche aisé de situer le premier perdant. Ce serait, sans nul doute, l'ensemble des victimes du sous-développement. Relisons le texte relatif à la Stratégie internationale du développement qui fut solennellement adopté, le 24 octobre 1970, par l'Assemblée générale [résolution 2626 (XXV)], et qui doit en principe régler — ne l'oublions pas — les rapports entre pays industrialisés et pays en voie de développement, tout au long de la présente décennie. Il repose entièrement sur l'idée que la lutte contre le sous-développement doit être une action concertée, menée conjointement et en étroite coopération par les deux groupes d'Etats. Que restera-t-il de ce beau dessein si celui des deux groupes auquel incombent les responsabilités majeures commence par se diviser contre lui-même et, en quelque sorte, par se nier ou par se détruire lui-même ?

43. On conçoit, dans ces conditions, les inquiétudes qu'a suscitées dans le tiers monde l'annonce récente de certaines restrictions commerciales ; en frappant indistinctement tous les Etats, c'est en fait les plus faibles d'entre eux qu'elles risquent d'atteindre le plus gravement.

44. Mon pays, s'inspirant de l'expérience qu'il a pu acquérir dans ses relations avec les pays d'Afrique, auxquels le rattachent des liens d'amitié de plus en plus étroits, s'est fait et continuera à se faire l'avocat infatigable d'une véritable organisation des marchés des produits de base, dont l'objet essentiel est la recherche de prix stables, équitables et rémunérateurs. "Le problème" — disais-je un jour — "n'est pas de jeter quelques vivres au fond du gouffre de la faim, mais d'y jeter une corde pour permettre aux millions d'êtres humains qui s'y trouvent d'en sortir par leur propre effort." Nous sommes ici — pourquoi ne pas le dire ? — sur le plan des principes. Nous nous y étions placés dès 1964, quand nous suggérions la généralisation d'un système de préférences tel que celui qui a été établi entre les Etats africains associés et la Communauté économique européenne. Nous nous efforçons de nous y maintenir quand nous inscrivons dans notre propre plan l'objectif proposé par les Nations Unies, en d'autres termes, quand nous fixons à 1 p. 100 du produit national notre taux de participation au développement.

45. Que voulons-nous dire ? Tout simplement que la responsabilité des Etats industrialisés est engagée et ne peut pas être récusée.

46. A plusieurs reprises, au cours de cette analyse, nous avons rencontré la Communauté économique européenne. Nous avons constaté que sa structure même lui interdisait de se replier sur elle-même. A plus forte raison en sera-t-il ainsi quand elle rassemblera 250 millions d'hommes et de femmes auxquels plusieurs millions d'autres seront associés par des liens plus ou moins étroits.

47. J'en prends l'Amérique latine à témoin. J'avais l'honneur de présider le Conseil des ministres de la Communauté quand un colloque — qui ne doit pas être le dernier — nous a, d'une part, rappelé nos affinités profondes, auxquelles la France attache tant de prix, et, d'autre part, encouragé à poursuivre sur tous les plans l'essor de nos échanges.

48. Cependant, comment parler aujourd'hui de l'Europe devant les nations qui la composent, mais aussi devant celles qui l'observent, sans être frappé par la progression parallèle des deux phénomènes qui la caractérisent aujourd'hui ?

49. D'une part, la Communauté économique européenne est en voie d'élargissement, ce qui signifie qu'elle exerce une attraction toujours plus forte, qu'elle est désormais considérée comme irréversible et que ses difficultés internes sont la manifestation d'une crise de croissance. D'autre part, les progrès et la consolidation de la détente justifient cette référence à "l'Europe tout entière" que les six pays réunis à La Haye, il y aura bientôt deux ans, avaient pris soin — sur l'initiative de la France — d'inclure dans le communiqué final de leur conférence au sommet. Je le répète : il s'agit d'un parallélisme et non d'une coïncidence.

50. L'Europe occidentale fut longtemps une communauté de souffrance et d'inquiétude. Par l'intégration économique et la coopération politique, elle devient une communauté d'espérance. Elle a prouvé par l'exemple, d'abord, que les décisions et les rivalités qui semblaient les plus tenaces pouvaient être surmontées, ensuite, que le refus de toutes les hégémonies était, pour des peuples trop longtemps livrés au déchirement, la meilleure justification et le stimulant le

plus efficace d'un rapprochement nécessaire. En apprenant que Berlin était devenu le lieu et le symbole d'un accord, chacun s'est dit que le moment était venu pour "l'Europe tout entière" de se donner rendez-vous à elle-même.

51. Cette conférence — dont la préparation doit maintenant entrer dans sa phase décisive —, quel nom l'histoire lui donnera-t-elle ? "Conférence Est-Ouest" ? Surtout pas ! Notre dessein n'est certes point de consacrer ni même d'organiser la confrontation de deux camps, mais au contraire de la réduire jusqu'à la faire tomber en désuétude. "Conférence européenne" ? La dénomination serait impropre : chacun convient, et depuis longtemps, que la place des deux grands pays de l'Amérique du Nord doit y être marquée. Je souhaite donc que nous nous attachions à mériter ce titre qui résume un grand dessein : conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Sécurité, coopération : il importe que ces deux termes demeurent accolés, parce que les notions qu'ils recouvrent sont complémentaires et indissociables.

52. Renforcer les liens existant entre tous les pays d'Europe dans l'ordre économique, culturel, scientifique ou technique, ouvrir des voies nouvelles à leur collaboration, abaisser les barrières qui empêchent ou gênent encore, ici et là, le déplacement des personnes, l'échange des informations, le mouvement des idées, faire en sorte que, sans porter atteinte à la souveraineté d'aucun de ces Etats, une véritable interpénétration rapproche leurs peuples qui, se comprenant mieux, verront également s'élever, grâce à de tels échanges, leur niveau de vie intellectuelle et matérielle : n'est-ce pas contribuer du même coup à accroître la sécurité du continent ? Oui, nous pensons que l'incompréhension et la méfiance, ou encore de trop flagrantes inégalités dans le développement, sont aussi des facteurs d'instabilité ; nous constatons qu'il en subsiste en Europe, et pas seulement entre ce qu'on appelle encore l'Est et ce qu'on appelle encore l'Ouest ; nous estimons que le développement multiforme d'une coopération étendue à tous s'impose pour les réduire, si l'on entend aborder en profondeur le problème de la sécurité européenne.

53. Mais ce problème est bien entendu aussi politique et militaire. En matière de désarmement, nous ne pouvons, nous ne voulons pas nous contenter de mots ou de faux-semblants. Le désarmement doit consister à éliminer, sous un contrôle international efficace, les armes qui existent et à en interdire toute nouvelle fabrication. Or, en conclusion de tous les efforts accomplis à New York, à Genève et ailleurs depuis la fin de la seconde guerre mondiale, aucune arme, en fait, n'a été détruite. Nous assistons au contraire à la course aux armements la plus fantastique que le monde ait jamais connue. Quelques interdits, dont l'efficacité reste d'ailleurs à démontrer, ont bien été prononcés visant la prolifération des armes nucléaires ou leur déploiement dans les milieux jusqu'alors inaccessibles à l'homme.

54. Ces interdits, quels que soient leurs mérites propres, font malheureusement illusion et peuvent faire croire à un début de désarmement quand les arsenaux existants et leur pouvoir de détruire ne cessent d'augmenter. Le "désarmement" ainsi meré ne peut que favoriser le développement des hégémonies et la division du monde, en instaurant un ordre dans lequel seules des superpuissances conserveraient la faculté d'exercer leur souveraineté.

55. Vous le savez, nous ne nous sommes pas accommodés d'une telle perspective. C'est pourquoi la France a tenu à garder la possibilité de se doter des moyens nécessaires pour assurer sa défense et maintenir son indépendance. Mais elle n'en demeure pas moins hautement favorable à toute entreprise de désarmement véritable, ce qui, à l'époque des armements nucléaires, exige que soit d'abord réglé le problème posé par ces armements. Comment y parvenir si ce n'est pas une concertation des Etats qui les possèdent ? C'est pourquoi nous avons saisi récemment encore l'occasion de rappeler la position de la France en faveur d'une conférence des cinq puissances nucléaires, et j'espère que les conditions en seront malgré tout réalisées un jour.

56. Est-ce à dire que, pour l'instant, rien ne peut être fait pour réduire les menaces qui pèsent sur l'humanité ? Les Etats-Unis et l'Union soviétique se sont engagés, de leur part, dans des pourparlers qui visent à diminuer, entre les deux puissances, les risques de confrontation nucléaire. Elles envisagent à cette fin, à Vienne et à Helsinki, de se fixer mutuellement des limites au développement de leurs armes stratégiques. Mais l'équilibre qu'elles espèrent ainsi atteindre n'est pas, parmi les remèdes aux risques d'une guerre nucléaire, le seul auquel il puisse être fait appel. En l'absence d'un accord de désarmement véritable entre les cinq et dans l'espoir d'en ouvrir les voies, il est possible aussi d'envisager, dès à présent, une coopération entre les puissances nucléaires pour prévenir le déclenchement par accident, par surprise ou par erreur, des armes terribles dont elles disposent. L'établissement d'un tel système de sécurité constitue, à coup sûr, un moyen pratique de progresser vers un monde où les risques attachés à l'existence de l'arme nucléaire, sans encore être éliminés, pourraient du moins être réduits. La France, quant à elle — je le confirme ou l'annonce ici —, est prête à y contribuer.

57. Car c'est seulement pour éviter la soumission à tout système de blocs et — je me répète à dessein — d'hégémonie que nous avons été conduits à nous doter des moyens de la dissuasion, après avoir vainement demandé l'interdiction, sous contrôle international, des armes nucléaires. Dans ce domaine comme dans les autres, la volonté d'indépendance est une contribution à l'équilibre mondial et par conséquent à la paix. Cependant, nos expérimentations (je m'abstiens volontiers et volontairement d'évoquer celles dont d'autres pays sont responsables) cesseraient à nos yeux d'être légitimes si elles mettaient la vie en péril, d'abord, bien entendu, la vie de l'homme, mais aussi celle de la flore ou de la faune des terres et des mers.

58. Nous sommes-nous donc érigés en seul juge de la valeur des précautions prises, qui procèdent d'abord de la distance des sites ? Non pas. Nous ne nous sommes pas contentés de mettre nous-mêmes en place un dispositif qui surveille depuis cinq ans l'évolution de la radioactivité en divers points du globe.

59. Nous avons invité les savants et les chercheurs des pays concernés à participer à nos travaux d'observation et de surveillance. Il s'agit là d'un effort de coopération scientifique internationale unique et sans précédent. Chaque année, nous communiquons à tous les Membres de l'Organisation, sans dissimulation ni travers, les résultats de ces observations.

60. Nous avons pris soin de faire rapport au comité de notre organisation qui est qualifié pour apprécier, comme son nom l'indique⁶, la nocivité ou l'innocuité des radiations ionisantes. Dès lors, ceux qui incrimineraient, non seulement sans preuve, mais contre toutes les preuves, les risques de pollution que comporteraient nos expérimentations, et elles seules, s'en prendraient d'abord, non pas à nous, mais à la compétence et à la conscience, pourtant indiscutables et d'ailleurs indiscutées, d'un comité scientifique de l'Organisation des Nations Unies.

61. Si j'ajoute que ces explosions — du fait même qu'elles se déroulent dans l'atmosphère — ne sont même pas enregistrées par les sismographes les plus sensibles du continent américain qui ressentent toutes les variations, si faibles soient-elles, de la croûte terrestre, et ne peuvent, par conséquent, avoir aucun rapport avec une secousse sismique quelconque, on comprendra que nous faisons confiance à la bonne foi et au bon sens pour rendre justice à la simple vérité.

62. Mais l'accumulation des forces dont l'Europe est le théâtre est la conséquence et non la cause des tensions politiques qui s'y manifestent. Comment tenter d'agir sur les effets sans s'être préoccupé de remonter à la source ?

63. Il n'est pas trop tôt pour regarder au-delà de l'Accord quadripartite sur Berlin⁷, qui ne tardera pas — nous en sommes sûrs — à être complété par les arrangements nécessaires entre les autorités allemandes, c'est-à-dire par la condition même de son entrée en vigueur. Nous verrons alors se dessiner un règlement plus vaste. Car les Traités de Moscou⁸ et de Varsovie⁹, qui traduisent une égale volonté de surmonter les obstacles accumulés par les horreurs de la guerre sur le chemin de la réconciliation des peuples, vont pouvoir prendre effet à leur tour. N'est-il pas permis d'espérer que ces trois éléments d'une véritable reconstruction politique, au centre même de l'Europe — Accord de Berlin, arrangements nécessaires entre les autorités allemandes, entrée en vigueur des Traités de Moscou et de Varsovie —, seront couronnés par un accord entre les deux Etats allemands ? Rien ne contribuerait plus efficacement à garantir la stabilité de l'ensemble du continent. La France, qui détient une part de responsabilité à l'égard de ce problème, et qui — je le déclarais l'année dernière ici même [1842^{ème} séance] — appelle de ses vœux l'universalité de notre organisation, ne ménagera pas ses encouragements et son appui aux efforts que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne compte déployer pour aboutir prochainement à un tel accord, dont les Nations Unies ne manqueraient pas, je pense, de tirer en ce qui les concerne toutes les conséquences.

64. Il ne restera plus, dès lors, qu'à organiser les relations entre les Etats européens de telle sorte que les alliances, aussi longtemps qu'elles seront encore tenues pour nécessaires, ne prennent pas la forme de blocs refermés sur

⁶ Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants.

⁷ Signé à Berlin le 3 septembre 1971.

⁸ Traité entre la République fédérale d'Allemagne et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, signé à Moscou le 12 août 1970.

⁹ Traité entre la Pologne et la République fédérale d'Allemagne, établissant les bases d'une normalisation de leurs relations mutuelles, signé à Varsovie le 7 décembre 1970.

eux-mêmes, que soit respecté pour chaque pays le droit d'appartenir à l'une d'elles ou de ne relever d'aucune, le droit à l'intégrité territoriale, le droit à la souveraineté avec toutes les prérogatives qui s'y attachent, le droit d'être exempt de toute forme de pression, d'où qu'elle vienne, de toute ingérence ou tentative d'ingérence extérieure. Une des tâches de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe sera de définir ces règles avec la plus grande précision et d'assurer leur force obligatoire avec la plus grande clarté. Car il y va de la consécration de la détente qui — je me répète à dessein — passe par le respect et par l'épanouissement, grâce à une libre coopération, des indépendances nationales et qui, dans un continent si riche de possibilités pour le meilleur ou pour le pire, signifie tout ensemble le progrès et la paix.

65. En évoquant, il y a un instant, l'universalité de notre organisation, je tournais ma pensée vers l'Asie. Car j'y vois de quoi nourrir tout à la fois un grand espoir, une grande crainte et une grande impatience.

66. L'espoir naît de la constatation que, comme la France n'a cessé de le souhaiter, la République populaire de Chine et les Etats-Unis d'Amérique se sont engagés dans une entreprise nécessaire et difficile dont tous nous sentons bien que les effets retentiront sur l'ensemble des rapports internationaux. Sans doute le processus sera-t-il long. Mais si, comme j'en suis convaincu, il n'est dirigé contre personne, c'est la cause de la détente et de la paix, dans la région comme bien au-delà, qu'il ne manquera pas de servir. Verrons-nous alors s'achever enfin cette année le débat que notre assemblée mène depuis trop longtemps sur la question de la Chine ? La logique du réalisme y conduirait, car si, dit-on, tous les chemins mènent à Rome, il n'en est qu'un, pour autant que je sois bien informé, qui mène de Pékin à New York. Nul artifice n'y peut rien changer, pas plus qu'il n'est possible de faire dire à notre charte ce qu'elle ne dit pas.

67. Une grande crainte, ai-je ajouté. Comment ne pas l'éprouver devant le drame affreux qui a déjà provoqué l'un des plus tragiques exodes des temps modernes et dont chacun sent de quelles souffrances plus terribles encore il n'est peut-être que le prélude ? Certes, la réponse que la communauté internationale a donnée à l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur des malheureuses populations du Pakistan oriental montre-t-elle que la voix de M. Thant n'a pas retenti en vain. Mais si ce n'est pas à la racine que le mal est guéri, le flux va-t-il s'arrêter ? Et le reflux pourra-t-il se produire ? Il faut donc souhaiter que la sagesse et la générosité des uns répondent à la modération des autres et qu'une solution politique et constitutionnelle, fondée sur le consentement du peuple pakistanais, permette de sortir de la crise. Car, si la tension ne diminuait pas à bref délai, il serait à craindre qu'il n'en résulte de dramatiques conséquences pour la paix au Pakistan et dans le sous-continent tout entier.

68. Une grande impatience enfin, c'est celle que suscite l'absence de tout progrès dans le règlement du conflit indochinois. Pourtant, de nouvelles propositions ont été récemment avancées. Ne pourraient-elles être discutées ? Cette question — vous l'avez compris — est un vœu. J'ai trois raisons de le former : mon gouvernement est l'hôte de la Conférence de Paris; il porte aux peuples d'Indochine une

amitié toujours impatiente de s'exprimer; il voit enfin, comme nous tous, que la seule solution durable d'un long drame est celle qui assurera l'indépendance de chacun d'eux dans un Sud-Est asiatique dont la vocation est de devenir enfin, pour le prix de trop de souffrances, une zone de paix et de neutralité à l'abri des compétitions de toutes les grandes puissances.

69. La même morale — sinon les mêmes formules — s'applique au Proche-Orient, mais avec une différence essentielle. Ici, la responsabilité des Nations Unies est directement engagée. La résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité aura quatre ans dans quelques semaines. Passerons-nous cet anniversaire sous silence ? Sera-t-il pour nous l'occasion de dresser un procès-verbal de carence ? Nous ne sommes pas résignés à nous laisser enfermer dans cette alternative. Une fois de plus, fidèles à notre maxime, nous refusons de confondre les moyens avec la fin. Il y a, d'une part, le cessez-le-feu, dont nous ne nous réjouissons jamais assez, ne serait-ce que par horreur du sang versé, mais dont nous constatons — hélas ! — l'inévitable précarité. Il y a, d'autre part, l'objet du cessez-le-feu, qui ne peut être et ne doit être que celui-ci : l'application mutuellement acceptée de la résolution, c'est-à-dire l'évacuation des territoires occupés en échange des garanties d'une paix réelle. Il faut être reconnaissant au Royaume-Uni et à son Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, sir Alec Douglas-Home, de nous avoir, à leur tour, mis en garde contre une sorte d'accoutumance que secouerait bientôt un douloureux réveil. Nous avons deux bons motifs de redouter et de refuser la prescription : la prudence la plus élémentaire et, d'abord, les principes de la Charte des Nations Unies. Constatant l'impasse où nous sommes, l'Afrique s'est émue. Je veux ici rendre hommage à sa décision. A l'intention des quatre chefs d'Etat qui vont prendre contact avec les parties intéressées — les présidents Senghor, Ahidjo, Mobutu et Gowon —, la France forme des vœux chaleureux.

70. Cependant, les craintes et les espoirs de la communauté internationale, sa volonté d'un règlement pacifique, doivent s'exprimer et ne peuvent le faire qu'ici. Notre appel de l'an dernier avait été entendu. M. Jarring a pu reprendre sa mission dans le délai souhaité par nous. Nos espoirs, hélas ! ont été promptement déçus. Faute d'une réponse indispensable, le dialogue n'a pu se nouer. Faute d'une volonté unanime, les membres permanents du Conseil de sécurité n'ont pu jusqu'ici formuler leurs recommandations relatives au règlement ni faire connaître un accord dont l'effet de persuasion pourrait être décisif. Eh bien, nous voici donc, à nouveau, devant la même alternative : ou la parole revient à l'Assemblée, ou la communauté internationale se condamne au silence. Nous perdrons notre raison d'être si nous ne choisissons pas le premier terme. La voix de l'Assemblée générale s'élèvera donc, avec modération, avec équité, avec fermeté. Puisse son appel inspirer à tous ceux qui assument en cette douloureuse affaire des responsabilités plus directes la volonté d'agir de concert, pour l'établissement d'une paix qui tire du respect de la justice les garanties de la durée.

71. Est-il vain d'espérer que, 12 mois après avoir célébré la naissance des Nations Unies, nous mettions la présente session de l'Assemblée générale à profit pour prendre, en quelque sorte, un second départ ? En vérité, tout nous y incite, et d'abord cette constatation, aveuglante mais

nécessaire : nous sommes entrés dans une ère nouvelle. Quand nous comparons le monde de 1971 à celui de l'après-guerre ou de ce qu'on appelait "la guerre froide", nous voyons clairement que les dissemblances l'emportent de loin sur les ressemblances : aucun continent n'est plus invulnérable, aucune idéologie ne suffit plus à garantir le monolithisme de l'ensemble des pays qui s'en réclament; aucun nation ne peut plus être vouée à la dépendance.

72. Ces métamorphoses nous suggèrent une ligne directrice, simple et féconde : d'une part, la communauté mondiale ne vit et ne s'enrichit que par l'existence d'entités nationales, c'est-à-dire de nations constituées, souveraines et finalement égales; d'autre part, les indépendances nationales n'ont elles-mêmes de sens et de finalité que par leur contribution à l'oeuvre collective. La Conférence des pays non alignés de Lusaka¹⁰ a eu raison d'ériger en devise ce principe : "L'unité dans la diversité". Le général de Gaulle n'a pas été moins clairvoyant quand, il y aura bientôt 30 ans, sa voix, hélas éteinte, nous disait :

"L'indépendance ne peut plus désormais avoir le moindre rapport avec l'isolement; aucun Etat ne saurait se maintenir ni, *a fortiori*, se développer sans appui et sans secours."

73. Est-il impossible de construire, à partir de ces deux règles, un monde à la fois plus solidaire et plus sûr ? L'Europe — si longtemps déchirée — a désormais les meilleures chances de démontrer le contraire. Nous l'avons vu : l'union de l'Europe occidentale et la détente des rapports internationaux dans l'Europe tout entière ont progressé du même pas. L'année 1972 devrait être tout ensemble celle de la conférence au sommet — proposée par M. Georges Pompidou au nom de la France, qui renforcera la solidarité de 250 millions d'Européens — et celle de la première conférence pour la sécurité et la coopération de tous les Européens.

74. Mais la coopération, garantie de la sécurité, ne peut ni s'arrêter aux frontières de l'Europe ni se passer de la justice. C'est devant le Congrès de l'Union interparlementaire que le Président de la République définissait récemment le racisme — dont l'*apartheid* n'est qu'une des manifestations — comme "le fléau du XIXème et du XXème siècle, la forme la plus désolante du mépris de l'homme". Mais les menaces et les violences qui chassent de leurs foyers des millions d'êtres humains, mais les extrémités de la misère et de la faim, ne sont pas moins incompatibles avec la dignité et la vocation mêmes de l'homme.

75. Ajouterai-je que ceux dont le beau métier est de tenir, par la plume ou par la parole, la conscience collective en éveil n'ont jamais été plus nécessaires, ni — par conséquent — plus impérieuse et plus urgente la protection des journalistes en mission périlleuse ? Certes, il est des pays où la civilisation industrielle s'est développée de telle sorte que l'opinion s'interroge sur les effets, sur les finalités mêmes de cette civilisation; frappés par l'ampleur des difficultés et des désordres qui en résultent — destruction de l'environnement naturel, problème de la pollution, crise morale, crise sociale affectant surtout la jeunesse —, certains, dans ces pays, sont

tentés de mettre en cause la notion même de croissance économique.

76. Tel n'est évidemment pas le cas du plus grand nombre : les pays du monde, dans leur immense majorité, luttent pour assurer à leur population les moyens indispensables et pour tenter de préserver les chances d'un progrès trop souvent difficile et précaire.

77. Il n'était pas inutile d'évoquer de nouveau, en terminant, le devoir des nations industrielles, car, au fond de nous-mêmes, nous savons bien que le succès de nos efforts ne dépend pas d'un agencement ou d'un réajustement mécanique de nos institutions — bien que nous n'excluons aucune amélioration des moyens et des procédures — mais qu'il s'agit avant tout d'insuffler à nos entreprises un supplément d'âme et un supplément d'actes.

78. Voici qu'à nos nations, fatiguées par de longs chemine-ments, et à la jeunesse impatiente du monde, surprise de nos querelles et déjà tentée de rompre les rangs, s'offrent de nouveaux et exaltants horizons. Arrière donc les hégémonies, les volontés de puissance et de superpuissance.

79. Le monde s'est élargi. Il propose à nos ambitions des champs immenses, encore mal explorés et mal exploités : ceux de l'espace, ceux de la mer et de ses fonds, ceux que la science et la technique ne cessent de défricher.

80. Puisse ces perspectives nouvelles nous aider à défricher et à liquider les séquelles des conflits passés, et à surmonter des crises qui apparaîtront un jour bien dérisoires !

81. Puisse ce "choc du futur" nous inciter à nous porter ensemble — tous ensemble — sur demain !

82. M. GROMYKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre élection au poste élevé de président de l'Assemblée générale des Nations Unies, et de vous souhaiter tout le succès possible dans l'exercice des fonctions lourdes de responsabilité dont vous aurez à vous acquitter.

83. La situation internationale dans laquelle se réunit la vingt-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies est complexe et multiforme. Certes, on y retrouve beaucoup d'éléments nouveaux qui vont au-devant des aspirations des peuples. Cependant, les tendances contraires sont encore puissantes et le monde n'est pas encore libéré de tout danger. Le tableau de la situation est la résultante des politiques menées par les Etats et celles-ci sont loin d'être uniformes.

84. Si, en analysant les activités en matière de politique extérieure de n'importe quel Etat, on essaie d'en dégager l'essentiel, cet essentiel est de savoir si l'Etat en question place au centre de sa politique l'objectif de consolider la paix générale ou bien s'il donne la préférence à d'autres buts qui peuvent ne pas correspondre aux intérêts de la paix, voire y être opposés.

85. Notre Etat socialiste a défini sa position de principe sur les questions de politique extérieure dès sa naissance.

¹⁰ Troisième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, réunie à Lusaka du 8 au 10 septembre 1970.

Depuis lors, voilà plus d'un demi-siècle, il ne s'en est jamais départi et il continue de s'y tenir. Il a tout fait et il continue de tout faire pour que la sécurité des peuples soit renforcée et pour que leurs droits soient respectés. Il a dénoncé les guerres d'agression et de conquête et il porte haut le drapeau de la paix. Usant de toute son autorité, de l'ensemble de ses ressources, de sa politique et son idéologie, l'Union soviétique continuera d'agir sur l'évolution des événements internationaux dans le sens de la paix entre les peuples.

86. Une politique visant à une aggravation des situations, menant à la tension, aux conflits et aux crises internationales, nous est foncièrement étrangère, elle est répudiée par la nature même du régime socialiste. Dans le même temps, nous continuerons de riposter avec fermeté à toute tentative de pratiquer une telle politique à l'égard de notre pays, à l'égard de nos alliés et de nos amis.

87. La ligne générale de la politique extérieure de l'URSS, que Lénine avait élaborée et qu'il nous a laissée en héritage, a été réaffirmée et concrétisée, quant à l'étape actuelle, par le vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique. Ayant soigneusement pesé et évalué les orientations et les tendances principales de l'évolution du monde, le Congrès a adopté un vaste programme de paix et de coopération pacifique.

88. Ce programme englobe tous les aspects principaux de la tâche du maintien de la paix, depuis l'élimination des foyers de guerre existants et la prévention de nouveaux conflits entre Etats jusqu'à la mise en oeuvre du principe de la sécurité collective; depuis les mesures propres à assurer une détente militaire dans les régions où l'affrontement est le plus dangereux jusqu'à l'interdiction de tous les types d'armes de destruction massive; depuis l'élimination intégrale du colonialisme et du racisme jusqu'à l'épanouissement d'une coopération mutuellement avantageuse des Etats en vue de résoudre les grands problèmes économiques et scientifico-techniques.

89. Nous ne dissimulerons pas que l'écho international qu'a recueilli le programme de paix et de coopération avancé par le Congrès du parti communiste de l'Union soviétique suscite un sentiment de satisfaction. Tous ceux qui aspirent à la paix, quelles que soient leur classe sociale ou leurs opinions idéologiques, estiment que ce programme est constructif et réaliste et qu'il répond aux intérêts de tous les peuples. Les efforts que l'Union soviétique déploie sur le plan international sont concentrés sur l'élaboration et la mise en oeuvre de mesures visant à réaliser les propositions que contient ce programme.

90. En travaillant à la construction d'une paix plus sûre, notre pays agit de concert avec d'autres pays socialistes. Notre alliance avec eux est solide; la politique de ses membres vise à assurer les conditions les plus favorables à l'édification du socialisme et du communisme dans leurs pays, ce qui exige avant tout la paix.

91. Les objectifs de la politique extérieure de la communauté socialiste correspondent aux intérêts de tous les peuples et aux buts solennellement proclamés dans la Charte des Nations Unies. Nul n'est plus soucieux que nous de voir les grands principes des Nations Unies se concrétiser

dans des relations pacifiques entre les Etats et les peuples, quels que soient leurs régimes sociaux ou leurs structures constitutionnelles.

92. Mais les pays socialistes ne prétendent pas détenir le monopole de la politique de la paix et ils n'y aspirent d'ailleurs pas. Bien au contraire, plus le cercle des Etats qui défendent la cause de la paix et contribuent activement à rechercher des solutions aux problèmes internationaux pressants sera grand, plus nombreuses seront les possibilités d'aller de l'avant et plus le succès sera assuré, aussi difficile que puisse être la voie qui mène à une sécurité plus solide et quels que soient les obstacles à surmonter.

93. Aujourd'hui, ce cercle s'est élargi parce que les réalités de notre époque font comprendre à tous les Etats que, malgré les différences qui existent entre eux dans les domaines social, politique, économique et culturel, leur intérêt commun est de préserver des conditions pacifiques propices à l'existence des êtres humains.

94. Les formes sous lesquelles les Etats expriment cette prise de conscience sont diverses, mais le sens en est le même. Il constitue la base de la politique extérieure des Etats socialistes. Il sert de repère essentiel à la politique des pays qui se disent "non alignés". Il se manifeste dans les tendances réalistes qui, ces derniers temps, se dessinent de façon plus apparente dans la politique de toute une série d'Etats qui, encore récemment, adaptaient automatiquement leurs positions à celles des blocs militaires, dans les rangs desquels ils avaient jadis été entraînés. C'est précisément la raison pour laquelle, ces dernières années, à la place de l'éloignement ou même de l'antagonisme entre des Etats appartenant à des systèmes sociaux différents, on a vu s'établir dans plusieurs cas des relations fondées sur la compréhension mutuelle.

95. Tout cela ne saurait aucunement éliminer l'affrontement historique entre le socialisme et l'impérialisme ni réduire l'acuité de la lutte entre ces deux tendances opposées dans la politique mondiale, dont nous avons plus d'une fois parlé du haut de cette tribune des nations. Mais l'affirmation du principe de la coexistence pacifique en tant que force réelle de l'évolution internationale et la poursuite du regroupement des forces politiques sur la scène internationale en faveur de la paix peuvent déterminer dans une grande mesure la façon dont s'établissent les relations entre Etats.

96. Si l'on compare, sous cet angle, l'évolution de la situation dans diverses régions du monde, c'est l'Europe qui retient le plus l'attention. Sur ce continent qui a vu la genèse de deux guerres mondiales, où au cours de la période d'après guerre deux courants politiques opposés se sont longuement et dangereusement affrontés et où s'est créée une situation caractérisée par l'existence de deux camps militaires, on voit à présent s'ébaucher les signes d'une évolution vers un relâchement de la tension.

97. L'accord quadripartite sur les questions relatives à Berlin-Ouest, signé récemment¹¹, élimine l'une des sources les plus dangereuses de tension et de friction et assainit un secteur vulnérable de la politique européenne. L'Union

¹¹ Signé à Berlin le 3 septembre 1971.

soviétique avait systématiquement et depuis longtemps cherché à atteindre ce but.

98. On sait que les deux Etats allemands n'ont pas participé directement aux négociations des quatre puissances, mais ils ont été constamment consultés et beaucoup a dépendu d'eux. A présent, il appartient à la République démocratique allemande et à la République fédérale d'Allemagne de parachever entre elles les négociations prévues par l'accord quadripartite. Nous voulons espérer que cette étape du règlement concernant Berlin-Ouest sera également couronnée de succès.

99. La compréhension mutuelle et l'entente entre deux puissances d'Europe continentale, l'Union soviétique et la France, sont devenues l'un des fondements principaux de la paix en Europe. Le protocole franco-soviétique sur les consultations signé il y a un an¹² a donné une solide impulsion à ces relations et s'est révélé être, au cours de cette brève période, un instrument efficace de coopération politique. Nous souhaitons que les deux puissances mettent leurs relations à un niveau plus élevé encore, dans l'intérêt de la paix en Europe et de la sécurité internationale.

100. En République fédérale d'Allemagne, les forces qui évaluent la situation d'une manière plus sobre et préconisent une option en faveur d'une politique pacifique et d'un avenir de paix prennent aujourd'hui le dessus avec plus d'assurance que par le passé. Aussi devient-il possible à l'heure actuelle de réaliser ce à quoi tous les Etats socialistes d'Europe ont constamment aspiré dans leurs relations avec la République fédérale d'Allemagne.

101. Les traités conclus par l'URSS¹³ et la République populaire de Pologne¹⁴ avec la République fédérale d'Allemagne, fondés sur la reconnaissance des réalités européennes et, avant tout, sur l'immutabilité des frontières, répondent aux intérêts de tous les Etats européens. Nous espérons que, dans un proche avenir, ces traités seront ratifiés et entreront en vigueur.

102. A l'ordre du jour figurent à présent l'aménagement des relations entre la République socialiste tchécoslovaque et la République fédérale d'Allemagne, sur la base d'une reconnaissance de la non-validité, dès l'origine, de l'accord de Munich, ainsi que la normalisation des relations entre la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne, sur la base du respect des principes de la souveraineté et de l'égalité des droits dans leurs relations tant entre elles qu'avec d'autres Etats.

103. Si la République fédérale d'Allemagne rompt définitivement avec le lourd héritage du passé au nom d'un avenir pacifique, nul ne pourra mettre en doute la place qui lui revient en Europe et dans la politique européenne. Il est nécessaire de le dire aussi parce que, en République fédérale d'Allemagne, n'ont pas encore renoncé à leurs activités les forces qui tournent leurs regards non vers l'avenir, mais vers le passé et qui souhaiteraient avant tout orienter la politique extérieure ouest-allemande sur l'ancienne voie de l'animosité envers d'autres Etats et d'autres peuples, une

voie dangereuse pour la cause de la paix et sans issue pour la République fédérale d'Allemagne elle-même.

104. Il convient de s'arrêter aussi sur un autre aspect de la question qui, d'ailleurs, concerne directement l'Organisation des Nations Unies. Le fait que la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne ne sont pas encore membres de l'Organisation constitue une anomalie politique. La cause n'en est pas telle ou telle difficulté objective de résoudre le problème, mais l'attitude discriminatoire et détachée de la réalité que certaines puissances adoptent à l'égard de la République démocratique allemande. Cependant, l'époque où l'on faisait semblant d'ignorer l'existence de cet Etat ou de ne pas savoir comment l'appeler correctement est irrévocablement révolue.

105. La République démocratique allemande s'est solidement affirmée en tant qu'élément réel et actif du système des Etats européens. Pour être plus précis, on ne peut plus concevoir l'Europe contemporaine sans elle. Or, s'il en est ainsi, le moment est venu d'éliminer les obstacles artificiellement posés sur la voie de l'admission de la République démocratique allemande à l'Organisation des Nations Unies. Nous préconisons l'admission simultanée à l'Organisation des Nations Unies de la République fédérale d'Allemagne également.

106. Comme on le sait, dans le communiqué relatif à la récente rencontre entre le Secrétaire général du Comité central du parti communiste de l'Union soviétique, M. Brejnev, et le Chancelier fédéral de la République fédérale d'Allemagne, M. Brandt, l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne ont annoncé leur intention de contribuer à régler la question précisément dans ce sens.

107. Ce qui a déjà été effectué en Europe et ce qui s'y effectue actuellement est essentiel, mais cela est loin d'épuiser tous les problèmes. Il en existe qui doivent être résolus de concert par les Etats européens et c'est précisément cette idée sur laquelle repose la proposition bien connue des pays socialistes au sujet de la convocation d'une conférence paneuropéenne sur la sécurité et la coopération, à laquelle pourraient également participer les Etats-Unis d'Amérique et le Canada.

108. Réunis ensemble, les participants à une telle conférence pourraient faire beaucoup pour consolider la paix en Europe. La renonciation à l'emploi de la force dans les relations entre Etats en Europe, l'élargissement des liens économiques, commerciaux, scientifico-techniques et culturels entre tous les Etats européens, tels sont les impératifs imposés par notre époque, et la solution de ces problèmes est à la portée de la conférence. A présent, tous ou presque tous en Europe en ont pris conscience.

109. La question de la convocation d'une conférence paneuropéenne est parvenue à maturité; aujourd'hui, nul ne semble le contester et il s'agit de porter le travail de préparation sur un plan pratique.

110. Le problème du relâchement de la tension militaire en Europe exige également une solution. Il s'agit là d'un problème des plus importants. Pendant de longues années,

¹² Signé à Moscou le 13 octobre 1970.

¹³ Traité signé à Moscou le 12 août 1970.

¹⁴ Traité établissant les bases d'une normalisation des relations, signé à Varsovie le 7 décembre 1970.

en Europe, le potentiel militaire des deux parties n'a cessé de croître. Ce n'est ni l'Union soviétique ni les Etats socialistes qui en ont pris l'initiative, mais ils ont été contraints d'y participer. On a invoqué la tension politique existante. Cet argument nous a toujours paru douteux et maintenant, alors qu'une détente s'amorce en Europe, il ne reste plus de place pour des allusions de cette sorte si l'on veut regarder la vérité en face plutôt que de tenter de fonder sa politique sur la duperie des peuples.

111. Les réactions à la proposition de l'Union soviétique d'entamer des négociations sur la réduction des forces armées et des armements en Europe montrent que nombreux sont ceux qui approuvent cette proposition. Il s'agit donc maintenant de passer aux actes.

112. La convocation d'une conférence paneuropéenne, les progrès réalisés vers une détente militaire en Europe nous rapprocheront de la solution du problème que pose la suppression des blocs militaires en Europe. Cela aboutirait à une normalisation profonde de la situation sous tous ses aspects. Que les partisans acharnés de la politique des blocs militaires ne s'évanouissent pas en entendant formuler cette exigence : tant que ces blocs existeront, le danger d'un affrontement militaire entre les Etats existera, lui aussi.

113. Peut-être serait-il difficile d'atteindre ce but tout de suite, encore que les pays socialistes, comme ils l'ont déclaré plus d'une fois, soient disposés à s'entendre sans tarder au sujet de la dissolution des blocs militaires ou pour commencer, tout au moins, sur celle de leurs organisations militaires. Mais même s'il faut avancer dans ce sens pas à pas, l'objectif de la suppression des blocs militaires en Europe se présente actuellement comme réalisable en principe, ce qui constitue aussi un élément nouveau sur l'horizon de la politique européenne.

114. La tâche que constitue l'amélioration de la situation internationale ne se limite pas, bien entendu, à l'Europe. Quelle que soit l'importance de la façon dont s'établissent les relations entre les Etats en Europe et de l'influence que les événements européens exercent sur la situation générale dans le monde, la prévention d'une nouvelle guerre mondiale n'en dépend pas exclusivement; elle dépend aussi de l'état général des relations entre les Etats de toutes les régions du monde. Lorsque la Charte des Nations Unies parle de l'obligation de "développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes", elle ne fait pas de distinction entre les nations européennes ou asiatiques, les nations américaines ou africaines. La paix générale ne peut reposer que sur des relations pacifiques entre tous.

115. L'établissement et le développement de relations amicales entre des pays quels qu'ils soient exigent de leur part de la bonne volonté, un intérêt mutuel et une communauté d'aspirations à la paix. Lorsque ces conditions existent, lorsque des Etats établissent les rapports mutuels plus étroits dans le contexte du souci général de renforcer la paix internationale, on peut alors obtenir des résultats dont bénéficient non seulement les pays en cause, mais aussi le monde dans son ensemble.

116. Les traités d'amitié et de coopération conclus récemment par l'Union soviétique avec la République arabe

d'Egypte¹⁵ et la République de l'Inde¹⁶ peuvent servir d'exemples à cet égard. Ces deux traités sont largement considérés comme des étapes importantes dans le développement de relations soviéto-égyptiennes et soviéto-indiennes amicales et, en même temps, comme des éléments substantiels dans la construction générale d'une paix plus durable. Nous sommes convaincus de la justesse de cette évaluation.

117. Nous attachons une grande signification au développement des relations avec l'Italie, et avec le Canada, pays avec lequel nous avons conclu un protocole de consultations, avec l'Algérie et l'Iran, avec l'Afghanistan et la Finlande, avec une importante puissance asiatique comme le Japon, avec d'autres pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique, d'Amérique latine et d'Océanie. Nous ne faisons d'exception pour personne. Notre attitude est la même à l'égard des contacts et des liens que d'autres pays établissent entre eux. Plus ces liens et ces contacts seront meilleurs, plus ils tendront à s'intégrer dans le système général des efforts visant à renforcer la paix, mieux ils endigueront les forces d'agression et plus ils serviront les intérêts des peuples.

118. Ces derniers temps, on parle beaucoup de la normalisation qui se dessine dans les relations entre les Etats-Unis d'Amérique et la République populaire de Chine. En principe, nous estimons que cela est naturel. Des relations normales doivent exister entre tous les Etats. Quant à la position de l'Union soviétique, notre pays s'est invariablement prononcé et se prononce toujours contre toutes actions illégales à l'égard de l'île chinoise de Taiwan, contre le fait de priver la République populaire de Chine de ses droits légitimes au sein de l'Organisation des Nations Unies, contre la conception des "deux Chines" et contre toute formule de "double représentation de la Chine". Telle est notre position de principe. Nous nous y tiendrons à la présente session de l'Assemblée générale également.

119. Mais l'Union soviétique, aujourd'hui comme par le passé, est opposée à une politique dirigée contre les intérêts légitimes et la sécurité d'autres Etats, y compris l'Union soviétique, quelles que soient les apparences que l'on cherche à donner à cette politique. Dans le passé, on a vu se former bon nombre de combinaisons de certains Etats contre d'autres; elles ont abouti à des complications internationales, voire parfois même à des guerres. En fin de compte, chaque fois elles se sont retournées contre leurs créateurs et contre leurs participants, qu'il s'agisse de grands ou de petits Etats. La génération qui a été témoin de combinaisons semblables n'a pas encore quitté l'arène.

120. C'est en partant du même souci de renforcer la paix que l'Union soviétique envisage ses relations avec les Etats-Unis d'Amérique. Nous attribuons à ces relations l'importance qu'elles méritent, nous savons que l'état de ces relations se reflète sur l'ensemble des affaires internationales. Comme avec tout autre Etat, l'Union soviétique est prête à développer avec les Etats-Unis des contacts politiques, des liens économiques, commerciaux, scientifiotechniques et culturels. Nous sommes prêts à rechercher des

¹⁵ Traité d'amitié et de coopération entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et la République arabe unie, signé au Caire le 27 mai 1971.

¹⁶ Traité soviéto-indien de paix, d'amitié et de coopération, signé à New Delhi le 9 août 1971.

solutions mutuellement acceptables. Cependant, nous n'adaptions pas notre position de principe dans l'arène internationale et notre ferme politique de paix à telles ou telles considérations passagères. Dans nos relations avec les Etats-Unis nous rapportons toujours nos démarches à notre ligne d'action générale en faveur de la paix. Dans son discours au vingt-quatrième Congrès du parti communiste de l'Union soviétique, M. Brejnev a tout particulièrement souligné ce qui suit :

“Nous partons de l'idée qu'il est possible d'améliorer les relations entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis d'Amérique. Notre ligne de principe à l'égard des pays capitalistes, et notamment des Etats-Unis, consiste à mettre systématiquement et intégralement en pratique les principes de la coexistence pacifique, à développer des rapports mutuellement avantageux et, en ce qui concerne les Etats qui y sont disposés, à coopérer au renforcement de la paix en conférant un maximum de stabilité à nos rapports avec eux. Mais il nous faut tenir compte du point de savoir si nous avons affaire à un désir réel de régler les questions autour de la table des négociations ou bien à des tentatives de mener une politique à partir d'une position de force.”

121. Quelque grande que soit la puissance de l'Union soviétique, nous ne l'avons jamais utilisée et nous ne l'utiliserons pas pour placer notre pays au-dessus des autres. D'une façon générale, nous n'acceptons pas la division des Etats en catégories, d'après leur dimension ou leur puissance militaire. La Charte des Nations Unies dit que tous les Etats jouissent de l'égalité souveraine et nous sommes pleinement d'accord là-dessus.

122. La violation des principes de l'égalité des droits, du respect de la souveraineté et de l'inviolabilité territoriale des Etats, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures ainsi que les tentatives des Etats plus puissants d'imposer leur volonté à ceux qu'ils estiment plus faibles mènent inévitablement à des tensions, à des conflits. C'est la voie que suit toujours l'agresseur.

123. N'est-ce pas là le fond du problème en Indochine et au Proche-Orient ? C'est précisément là que des foyers de guerre existent depuis nombre d'années déjà.

124. Depuis quelque temps, on entend à Washington des déclarations sur l'intention de retirer les troupes américaines d'Indochine. Presque chaque semaine, on annonce de combien de milliers de soldats a diminué l'effectif des troupes américaines. Cependant, la guerre au Viet-Nam, au Laos et au Cambodge continue et l'on voit même de temps à autre s'accroître l'ampleur des opérations militaires. Ce sont les Etats-Unis et leurs stipendiés qui poursuivent la guerre.

125. Ce qui importe n'est pas de savoir quel est là-bas le pourcentage de soldats américains et quel est celui des troupes locales, si celles-ci sont instruites, armées et envoyées au combat sur les ordres de Washington. Ce qui importe, c'est que les Etats-Unis mettent fin à leur ingérence tant militaire que politique dans les affaires de l'Indochine, ainsi qu'à leurs tentatives d'y imposer par la force des armes des régimes qui leur conviennent.

126. Le monde a déjà compris que, dès le début, la vérité a été du côté des patriotes du Viet-Nam, du Laos et du Cambodge. Maintenant que l'on a appris ce qui avait été soigneusement caché jusqu'à présent, la question de savoir qui a déclenché la guerre dans les pays d'Indochine et dans quels buts ne se pose même plus. On sait aussi d'une manière évidente qui est responsable de l'impasse dans laquelle se trouvent les entretiens de Paris.

127. Dans ces conditions, les nouvelles propositions sur l'établissement de la paix présentées par le Gouvernement révolutionnaire provisoire de la République du Viet-Nam du Sud et soutenues par le Gouvernement de la République démocratique du Viet-Nam prennent d'autant plus d'importance. Ces propositions sont pénétrées d'un esprit constructif et visent à trouver une solution raisonnable aux problèmes pratiques qui se posent.

128. Non seulement les amis du peuple vietnamien, mais en général tous ceux qui sont capables d'évaluer objectivement la situation, voient dans ces propositions une issue véritable à la situation qui s'est créée. Qu'y a-t-il donc dans ces propositions qui ne convient pas aux Etats-Unis ? Pourquoi les Etats-Unis continuent-ils la guerre alors qu'existent toutes les conditions pour la paix ? Pourquoi, ces temps derniers, se livrent-ils à des bombardements sur le territoire de la République démocratique du Viet-Nam et même les intensifient-ils, alors qu'ils savent fort bien que l'arrêt de ces bombardements en 1968 a été les prémices de l'ouverture des entretiens de Paris sur le règlement politique ? Ces questions sont posées par la logique de l'évolution des événements et elles exigent des réponses.

129. Quant à l'Union soviétique, notre pays, résolument en faveur des propositions tendant à un règlement pacifique et fidèle à son devoir international, continuera d'accorder tout l'appui nécessaire au peuple frère vietnamien, aux peuples du Laos et du Cambodge, dans la juste lutte qu'ils mènent pour leurs droits.

130. Dans le Proche-Orient, le même problème se trouve au centre des événements : respectera-t-on les droits légitimes des Etats arabes victimes d'une agression, restituera-t-on les territoires conquis par la force ou bien laissera-t-on triompher une politique d'agression ?

131. De toute évidence, Israël et ceux qui le protègent comptent sur cette deuxième solution. C'est pourquoi ils ont paralysé la mission du représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui a été chargé de contribuer à un règlement politique conformément à la résolution bien connue du Conseil de sécurité. C'est pourquoi les consultations des représentants des quatre puissances membres permanents du Conseil de sécurité tournent à vide; pour être efficaces, ces consultations exigent la collaboration de tous les participants.

132. Mais les calculs d'Israël sont illusoire. Les dirigeants de la politique de ce pays ont trop manifestement dévoilé leurs plans de conquête pour pouvoir bénéficier d'un appui sur l'arène internationale. A présent, personne ne peut plus croire qu'Israël défende son “existence”. L'un après l'autre, on a vu s'effondrer les arguments artificiels derrière lesquels les milieux dirigeants israéliens essayaient de camoufler le véritable sens de leur politique.

133. Israël a refusé d'évacuer les territoires occupés tant que les pays arabes ne consentiraient pas à mettre fin à l'état de guerre; or, les Etats arabes y sont prêts.

134. Israël a insisté sur la conclusion d'un traité de paix; or, les Etats arabes ne s'y opposent pas non plus, à condition, bien entendu, que tous les territoires occupés leur soient restitués.

135. Israël s'est dit préoccupé de sa sécurité. Aujourd'hui, il est clair que, dans le cadre d'un règlement politique au Proche-Orient, des garanties appropriées, notamment celles du Conseil de sécurité, peuvent être données. Ce sont les garanties les plus fortes que l'on puisse concevoir dans le monde actuel.

136. A présent, personne ne peut plus éprouver d'incertitudes : Israël ne veut pas la paix ou, s'il la veut, c'est une paix annexionniste. Or, cela est en contradiction avec la Charte des Nations Unies, avec les principes les plus élémentaires du droit international et doit donc être exclu.

137. Les dirigeants d'Israël pensent apparemment que s'ils ont réussi à conserver les territoires conquis pendant quatre ans cette situation pourrait se prolonger indéfiniment. Cependant, ils ne peuvent ignorer en quoi consiste l'autre solution si l'on écarte celle d'un règlement politique au Proche-Orient.

138. L'Organisation des Nations Unies est-elle en mesure de contribuer à résoudre le problème du règlement au Proche-Orient ? Oui, certainement, si elle ne se borne pas à adopter encore une autre résolution, certes bien intentionnée mais non étayée par des mesures efficaces, et si elle utilise pleinement les possibilités que lui offre sa charte.

139. L'Union soviétique désire voir la paix s'établir au Proche-Orient. Elle continuera d'appuyer les Etats arabes victimes d'une agression et leurs efforts en vue de libérer leurs territoires. La juste cause des peuples arabes, et notamment du peuple de Palestine, doit triompher.

140. L'Indochine et le Proche-Orient ne sont pas les seuls foyers de danger de guerre. Dans certains autres points de l'Asie la tension ne diminue pas non plus, et s'accroît même. Ainsi, la situation dans la région du sous-continent indien s'est-elle considérablement aggravée. Il faut reconnaître que l'Inde a de bonnes raisons de s'inquiéter de la tournure qu'ont prise les événements au Pakistan oriental. L'afflux des réfugiés en Inde a engendré des difficultés et des problèmes graves qui ne sont pas seulement d'ordre économique. Nous sommes persuadés que seul un règlement politique des problèmes surgis au Pakistan oriental permettra de parvenir à un relâchement général de la tension dans cette région, et tous les Etats de cette partie du monde doivent y être intéressés. Les réfugiés doivent retourner au Pakistan oriental, ce qui ne sera possible que lorsque la sécurité leur y sera assurée. La situation actuelle dans cette région est tendue et ce n'est pas une simple question intérieure. Le Gouvernement soviétique veut espérer que l'affaire n'ira pas jusqu'à un conflit armé entre les Etats de cette région et que la modération et la raison l'emporteront.

141. Les peuples d'Asie ont besoin d'une paix durable, ils ont besoin que leurs ressources et leurs efforts ne soient pas

éparpillés dans des conflits, mais orientés vers la solution des problèmes économiques et sociaux dont dépendent, en premier lieu, le relèvement de leur niveau de vie et leur essor économique et culturel.

142. On sait que l'Union soviétique a avancé l'idée de créer en Asie un système de sécurité collective, qui assurerait un climat de sécurité sur ce continent. Pour réaliser cette idée, il faudra peut-être du temps et des efforts, mais la situation qui s'est créée en Asie exige que de tels efforts soient accomplis, et accomplis avec persévérance.

143. Pour normaliser la situation en Asie, il faut également mettre fin à l'ingérence dans les affaires intérieures du peuple coréen. En ce qui la concerne, l'Organisation des Nations Unies doit cesser de servir de paravent pour couvrir l'occupation étrangère en Corée du Sud. C'est l'objectif poursuivi dans les propositions dont l'Assemblée générale a été saisie par plusieurs Etats socialistes et non alignés, qui prévoient le retrait de la Corée du Sud des troupes américaines et de toutes les autres troupes étrangères, ainsi que la dissolution de la Commission dite des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée. On ne peut que regretter que l'examen de ces questions, qui exigent une solution urgente, ait été reporté à la prochaine session de l'Assemblée générale. Cette manière de procéder ne saurait contribuer à un relâchement de la tension dans la région de la Corée. Cependant, nous constatons avec satisfaction que, lors de l'examen du point de savoir s'il fallait inscrire les questions relatives à la Corée à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, près de 30 pays se sont élevés contre les manœuvres maladroites de ceux qui redoutent un large examen à cette session des questions, parvenues à maturité, sur le retrait des troupes étrangères de la Corée du Sud et sur la dissolution de la prétendue Commission des Nations Unies.

144. S'il faut identifier un domaine dans les relations internationales où se rejoignent les intérêts de tous les Etats et où le besoin d'une impulsion de la part de l'Organisation des Nations Unies se fait particulièrement sentir pour accélérer les progrès, c'est bien celui des questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement.

145. La course aux armements recèle de nouveaux dangers encore inconnus et ses effets néfastes sur la vie de la société sont aujourd'hui plus profonds et plus dangereux qu'ils ne l'ont jamais été. Pendant les années d'après guerre, on a dépensé pour les armements des sommes plusieurs fois supérieures au revenu national annuel de tous les pays en voie de développement du monde. Ce gaspillage de ressources matérielles et intellectuelles a lieu à un moment où des millions d'hommes n'ont pas assez de pain pour apaiser leur faim, n'ont pas de toit pour se protéger de la pluie et du froid, et où plus d'un tiers de la population de notre planète se compose d'analphabètes.

146. Il serait erroné de considérer que rien n'a été fait pour refréner la course aux armements. Les essais d'armes nucléaires ont été interdits dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau; la prolifération de ces armes parmi les Etats a été arrêtée; la mise en place d'armes de destruction massive dans l'espace extra-atmosphérique,

sur les corps célestes et sur le fond des mers et des océans a été interdite. On est de plus en plus convaincu qu'il ne faut pas tarder davantage à résoudre le problème de l'interdiction des essais souterrains d'armes nucléaires. L'idée de la création de zones dénucléarisées dans diverses régions du monde et celle de la suppression des bases militaires situées en territoire étranger trouvent un appui croissant.

147. Le problème de l'interdiction et de la destruction des armes bactériologiques est en bonne voie de solution. Les négociations sur une convention appropriée touchent à leur fin. Cela doit constituer une importante étape pratique non seulement dans le domaine de la limitation de la course aux armements, mais également dans celui du désarmement effectif. Il s'agit d'éliminer intégralement un type concret d'armes, et de surcroît une arme de destruction massive. Il faudra ensuite interdire et éliminer également les armes chimiques.

148. Ces derniers temps, on a de plus en plus pris conscience de la nécessité d'adopter des mesures de nature à prévenir un déclenchement accidentel ou une provocation préméditée d'incidents comportant un emploi d'armes nucléaires. Un accord approprié intervenu récemment entre l'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis sert à cet objectif.

149. L'Union des Républiques socialistes soviétiques et les Etats-Unis poursuivent leurs négociations sur la limitation des armements stratégiques. A l'heure actuelle, ces négociations sont axées sur l'élaboration d'un accord relatif aux systèmes antimissiles. Si l'on ne met pas dès à présent un terme au développement de la défense antimissile, il se produira inévitablement une réaction en chaîne de la compétition entre les armes offensives et défensives, comme il en fut de son temps entre la cuirasse et l'obus; seulement, cette fois-ci, la compétition serait indéfiniment plus dangereuse et beaucoup plus coûteuse.

150. L'aboutissement favorable de ces négociations répondrait aux intérêts des peuples de l'Union des Républiques socialistes soviétiques comme des Etats-Unis, ainsi qu'à l'objectif du renforcement de la paix dans le monde. Tenant compte de l'importance croissante de ces négociations, l'Union soviétique déploie des efforts en vue de parvenir à une entente dans le cadre, bien entendu, du principe de la sécurité égale. Mais le succès des négociations n'en dépend pas moins, dans la même mesure, de l'autre partie.

151. Ce qui a été réalisé dans le domaine de la limitation de la course aux armements ne constitue que des approches du désarmement. Si importantes qu'elles soient, s'y arrêter équivaldrait à éluder la solution du problème fondamental. Or, nous sommes convaincus que, du point de vue des possibilités, il peut être résolu. Toute la question consiste à savoir si l'on veut le résoudre.

152. Récemment, l'Union soviétique a proposé la convocation d'une conférence des cinq puissances dotées d'armes nucléaires, à savoir l'Union des Républiques socialistes soviétiques, les Etats-Unis d'Amérique, la République populaire de Chine, la France et le Royaume-Uni, afin d'examiner les questions du désarmement nucléaire. L'une des puissances nucléaires à laquelle nous nous sommes adressés, la France, a soutenu cette initiative de l'Union soviétique.

Toutefois, l'une des autres a fait connaître une position négative, et, sur ces entrefaites, les deux puissances restantes se sont empressées de déclarer que, dans ces conditions, la convocation d'une conférence des cinq puissances nucléaires devenait une question académique.

153. L'Union soviétique ne pense pas que les autres puissances nucléaires aient dit leur dernier mot. Tous ceux qui voient les choses de façon réaliste comprennent qu'on ne peut parvenir à un désarmement nucléaire qu'avec la participation et l'accord de toutes les cinq puissances nucléaires et que celles-ci ne peuvent se soustraire à cette responsabilité.

154. Pour régler les questions du désarmement d'une façon radicale, il est évidemment nécessaire que tous les Etats conjuguent leurs efforts, quels que soient la dimension de leur territoire et le chiffre de leur population, quels que soient leur puissance militaire et leur potentiel économique. Le Gouvernement soviétique estime que la convocation d'une conférence mondiale du désarmement, avec la participation de tous les Etats du monde, susciterait une nouvelle intensification des efforts dans la lutte pour le désarmement et qu'il est opportun d'examiner cette question à la présente session de l'Assemblée générale. Un point a été inscrit dans ce sens à l'ordre du jour de l'Assemblée, sur notre proposition [A/8491].

155. Dans le passé, un passé encore relativement récent, des Etats ont déjà envisagé la question de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. Pour des raisons diverses, il n'a pas été possible jusqu'à présent de convoquer une telle conférence. A l'heure actuelle, la situation politique générale s'y prête davantage.

156. Il faut profiter de cette évolution en tenant compte du fait que, si des pourparlers sur le désarmement se sont poursuivis au cours des années d'après guerre dans les enceintes les plus diverses, jamais encore pour autant tous les Etats ne se sont réunis pour examiner ensemble les questions relatives au désarmement. Or, ce problème les concerne tous, sans exception.

157. L'universalité de la conférence mondiale et la participation de tous les Etats pourraient en favoriser le succès.

158. Les tâches qui incomberaient à une conférence mondiale du désarmement sont certes énormes. Aussi conviendrait-il peut-être d'en faire un forum permanent ou, plus précisément, un forum qui fonctionnerait pendant un temps assez long. Ses sessions pourraient être convoquées périodiquement, par exemple une fois tous les deux ou trois ans. Etant donné que c'est la course aux armements nucléaires qui inquiète le plus profondément les peuples, on pourrait, si tel était le désir de la majorité des participants de la conférence, faire en sorte que celle-ci consacre en premier lieu son attention aux questions relatives à l'interdiction et à la suppression des armes nucléaires, dont l'emploi ne saurait être toléré par la conscience de l'humanité.

159. Il serait rationnel de convoquer cette conférence mondiale hors du cadre de l'Organisation des Nations Unies, afin que tous les Etats puissent y participer, qu'ils soient ou non membres de celle-ci. Il va de soi que la convocation de

cette conférence ne doit nullement réduire l'importance des instances et des voies utilisées actuellement pour des négociations sur le désarmement, y compris le Comité du désarmement. Bien au contraire, le Comité du désarmement devrait intensifier ses travaux.

160. Les voies de négociation qui existent actuellement ou qui pourraient apparaître dans l'avenir contribueraient à préparer la convocation de la conférence mondiale du désarmement et, par la suite, à élaborer sur un plan pratique des accords concrets sur le désarmement, conformément aux décisions de la conférence mondiale.

161. Il est évident que les Etats doivent disposer d'un certain temps pour procéder aux consultations nécessaires au sujet des problèmes que pose la convocation d'une conférence mondiale du désarmement. A cet égard, nous pensons que l'Assemblée générale pourrait faire appel aux Etats pour qu'ils se sentent en 1972 au plus tard sur une date pour la convocation de la conférence, ainsi que sur l'ordre du jour de celle-ci.

162. Compte tenu de ces considérations, la délégation soviétique soumet à l'examen de l'Assemblée générale le projet de résolution suivant :

[L'orateur donne lecture du projet de résolution qui a été distribué ultérieurement sous la cote A/L.631. Pour le texte, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-sixième année, Annexes, point 97 de l'ordre du jour.]

163. Il nous semble que ce projet se passe d'explications. Nous faisons appel à toutes les délégations pour qu'elles lui accordent l'attention qu'il mérite.

164. En examinant toutes ces questions, que ce soit dans le cadre ou hors du cadre de l'Organisation des Nations Unies, nul ne doit oublier que les négociations sur le désarmement se déroulent dans un contexte où la course aux armements non seulement se poursuit, mais s'accélère même. Il semble y avoir là un cercle vicieux, mais celui-ci peut et doit être rompu. Les intérêts suprêmes de l'humanité l'exigent.

165. Le désarmement est le moyen le plus sûr de renforcer la sécurité internationale, d'assurer la paix. Cela est clairement exprimé dans la Déclaration de l'Organisation des Nations Unies sur le renforcement de la sécurité internationale, qui a été adoptée sur l'initiative de l'Union soviétique à la vingt-cinquième session, la session commémorative, de l'Assemblée générale [résolution 2734 (XXV)].

166. La Déclaration a été considérée à juste titre comme un programme de mesures concrètes qui, prises dans leur ensemble, peuvent améliorer d'une façon radicale la situation internationale. Des points particulièrement importants sont qu'elle consacre le principe de l'inadmissibilité d'acquérir des territoires par le recours à la force et qu'elle souligne l'obligation, pour tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité et de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour accroître l'autorité et l'efficacité de cet organe auquel incombe, aux termes de la Charte, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

167. A cet égard, nous voudrions dire très franchement que le Conseil de sécurité est loin de s'acquitter de ses fonctions comme il devrait le faire en vertu de la Charte de notre organisation. Les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies avaient conçu les choses quelque peu différemment. Ils partaient de l'idée que personne ne devait paralyser l'activité du Conseil et que tous les Etats à qui on avait fait confiance pour être membres du Conseil — et surtout pour en être membres permanents — auraient conscience de leurs responsabilités et s'acquitteraient de leur mission de façon qu'aucun violateur de la paix ne demeure impuni et que l'activité du Conseil de sécurité repose sur l'entente forgée au cours de la seconde guerre mondiale, lorsque ont été posés les fondements de l'Organisation des Nations Unies et que s'est formée sa structure. Cependant, nous croyons qu'il peut être remédié à cette situation si la politique des Etats, surtout celle des grandes puissances, poursuit réellement des buts pacifiques.

168. A sa vingt-sixième session, l'Assemblée générale aura à examiner la question de la mise en oeuvre de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [point 34]. Il ne suffit pas d'adopter une résolution, si bonne soit-elle; il convient aussi de tout faire pour qu'elle ne devienne pas lettre morte.

169. Or, un tel danger existe si tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ne font pas en pratique ce que prévoit la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, en faveur de laquelle ils ont voté. J'ai déjà cité nombre de faits qui peuvent en servir d'exemples.

170. Il existe encore d'autres faits du même ordre. Je ne citerai que la disposition de cette déclaration, qui exige que cessent les actions répressives et l'emploi de la force contre les peuples encore soumis à la domination coloniale et qu'on leur prête assistance dans leur lutte légitime. Cette exigence n'est pas appliquée, justement par ceux à qui elle s'adresse avant tout.

171. Il existe différentes formes de colonialisme et de racisme. Mais aucune n'est meilleure que les autres, que ce soit le colonialisme portugais, appuyé et alimenté par le bloc militaire de l'OTAN, ou celui de l'Afrique du Sud, avec son *apartheid* marqué par la haine de l'homme, ou n'importe quel autre.

172. Même à l'heure actuelle, où le puissant torrent des mouvements de libération nationale a balayé la quasi-totalité des fondements des empires coloniaux, on voit des hommes politiques, voire des gouvernements, qui vantent la mission pseudo-civilisatrice des colonisateurs et s'efforcent de conserver, sous différentes formes et sous divers prétextes, une domination sur les derniers territoires coloniaux. S'ils croient que les peuples ont oublié combien de sang et de sueur a coûté aux Africains, aux Asiatiques et aux habitants d'autres régions du monde la politique de certains Etats, s'ils pensent pouvoir continuer d'humilier et d'exploiter ceux qui restent encore sous leur pouvoir, ils se trompent, et l'histoire ne pardonne pas de pareilles erreurs. L'Organisation des Nations Unies a beaucoup fait pour aider des peuples en lutte pour leur liberté et leur indépendance. Elle doit faire davantage encore. Les racines du colonialisme doivent être totalement extirpées.

173. L'Union soviétique se prononce en faveur de la mise en vigueur intégrale et sans réserve des résolutions de l'Organisation des Nations Unies sur l'élimination des régimes coloniaux et racistes restants. Nous avons accordé et nous continuerons d'accorder une aide et un soutien matériels et politiques à tous les peuples qui s'efforcent d'atteindre cet objectif.

174. Il va de soi que l'Organisation des Nations Unies doit agir d'une manière énergique dans tous les domaines prévus dans sa charte. On ne peut que se féliciter du fait que l'Assemblée générale examinera à sa présente session toute une série de problèmes qui se posent à l'occasion des progrès de la révolution scientifico-technique. L'Union soviétique a fait inscrire à l'ordre du jour de la présente session une question de cette nature : celle de l'élaboration d'un traité concernant la Lune [A/8391].

175. Le moment est venu de s'entendre sur des dispositions qui seraient obligatoires pour tous, obligatoires pour tous les Etats, et qui assureraient que l'exploration et l'utilisation de la Lune s'effectueraient à des fins exclusivement pacifiques, dans l'intérêt des générations actuelles et futures. Nous exprimons l'espoir que notre proposition relative à l'élaboration d'un traité concernant la Lune recueillera l'appui des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies.

176. Deux importantes conférences internationales, l'une sur les problèmes de l'environnement et l'autre sur le droit de la mer, sont en préparation. L'Organisation des Nations Unies doit y apporter sa contribution, car il s'agira d'examiner des questions qui, de nos jours, sont liées de façon très étroite aux conditions d'existence des hommes et aux progrès de la civilisation.

177. Ce sont là des problèmes nouveaux, posés par la vie même. L'Organisation des Nations Unies a encore à résoudre bien des problèmes anciens qui n'en restent pas moins actuels pour ses membres, surtout pour les Etats en voie de développement d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Il y a bien des années déjà que l'on discute, à l'Organisation des Nations Unies, de questions ayant trait à la coopération économique internationale, mais la situation économique de la plupart des pays en voie de développement ne s'en est pas pour autant améliorée et elle reste difficile.

178. La lutte des pays en voie de développement contre les accords léonins, contre les autres formes d'oppression et d'arbitraire néo-colonialistes, prend une ampleur sans cesse croissante. Elle est menée aussi bien par les jeunes Etats qui ont récemment accédé à l'indépendance politique que par ceux des pays en voie de développement qui ont cessé d'être des colonies depuis longtemps déjà. L'Organisation des Nations Unies ne peut pas se tenir à l'écart de cette lutte. Son devoir est de soutenir ceux qui défendent leurs droits légitimes à se libérer de l'oppression économique, à bénéficier d'un développement national libre et à pouvoir travailler pour le bien de leurs peuples et non au profit des monopoles étrangers.

179. Plus d'un quart de siècle s'est écoulé depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. C'est un laps de temps considérable. Pendant cette période, les activités

de l'Organisation ont connu des succès et des revers. Là où il aurait fallu faire preuve de fermeté et d'énergie, l'Organisation n'a pas toujours agi assez résolument. En général pourtant, elle a prouvé qu'elle pouvait servir d'instrument utile à la paix et au développement de la coopération internationale, à condition de suivre la bonne voie, celle du strict respect de sa charte.

180. Toutefois, aujourd'hui encore, se pose la question de savoir quel est l'ordre de priorité à fixer dans les activités de l'Organisation des Nations Unies. La réponse à cette question a déjà été fournie au moment où l'on a posé les fondements de l'Organisation, au moment de la signature de la Charte des Nations Unies. La tâche essentielle de l'Organisation des Nations Unies, le pivot de ses activités, est de maintenir et de consolider la paix, de prévenir une nouvelle guerre. C'est pour cela que l'Organisation a été créée; c'est à cette tâche que doit être accordée la plus haute priorité dans les activités de l'Organisation. C'est en fonction des mesures efficaces prises pour l'accomplissement de cette tâche essentielle que les peuples jugent les résultats de chaque session de l'Assemblée générale, de chaque réunion du Conseil de sécurité. Pour sa part, l'Union soviétique fera tout ce qui est en son pouvoir pour assurer le succès de la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

181. M. CARDOSO (République démocratique du Congo) : Monsieur le Président, j'ai l'agréable plaisir de m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour vous présenter, au nom de la délégation de la République démocratique du Congo, mes très chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la vingt-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

182. Ce choix n'a pas été le fait du hasard. Vos remarquables qualités d'homme et de diplomate, votre longue expérience des problèmes internationaux, votre foi en l'Organisation des Nations Unies et le prix que vous attachez aux principes sacrés posés dans sa charte sont autant de facteurs qui vous désignaient pour exercer la lourde tâche qui vient de vous être confiée. Nous sommes donc assurés que les travaux de la présente session seront couronnés par un grand succès.

183. Toutefois, pour la délégation congolaise, cette élection constitue un motif de joie à un autre titre encore : en effet, vous représentez un pays ami de la République démocratique du Congo — la République indonésienne —, un des premiers pays qui se soient situés sur la ligne de combat que mènent les peuples du tiers monde contre la misère, l'injustice et l'exploitation. En effet, c'est dans votre pays — plus précisément à Bandoung — que s'est tenue la première Conférence afro-asiatique en 1955, marquant ainsi l'éveil de conscience chez tous les peuples colonisés pour la lutte en vue de leur émancipation. Mais Bandoung résonne aussi à nos oreilles comme la source du "non-alignement", doctrine devenue depuis lors le fil conducteur des pays du tiers monde dans leur politique internationale, ce dont ils s'enorgueillissent.

184. Je me permets aussi d'adresser les vives félicitations de la délégation de la République démocratique du Congo aux trois nouveaux Etats Membres qui viennent de se

joindre à nous, grossissant ainsi cette famille internationale. J'ai cité l'Etat de Bahreïn, celui du Bhoutan et celui du Qatar. L'accession de ces trois Etats à la souveraineté internationale a causé une joie profonde en République démocratique du Congo et, du haut de cette tribune, nous leur exprimons les salutations amicales du peuple congolais et de son parti, le Mouvement populaire de la révolution, ainsi que de son gouvernement.

185. Le 18 septembre dernier, la République démocratique du Congo commémorait le dixième anniversaire de la mort de l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Dag Hammarskjöld, mort pour la cause de la paix, des Nations Unies et de l'unité de mon pays. Je voudrais ici lui rendre l'hommage de tout le peuple congolais. Aussi, avec votre permission, Monsieur le Président, je prie l'assistance d'observer une minute de silence pour honorer sa mémoire.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence en hommage à la mémoire de Dag Hammarskjöld.

186. L'année dernière, nous avons célébré le vingt-cinquième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. La vingt-cinquième session a donc été à la fois une session jubilaire et une session de bilan.

187. La vingt-sixième session marque un nouveau départ pour l'Organisation des Nations Unies. C'est pourquoi, aux yeux de ma délégation, les travaux de cette session doivent faire date dans l'histoire de l'Organisation. Ils doivent marquer la nouvelle volonté des Etats de refaire de l'ONU une vraie organisation au service de la paix, de l'entente et de la coopération entre tous les hommes, dans l'esprit de la Charte qui la régit. Alors seulement, l'Organisation des Nations Unies pourra jouer pleinement le rôle qui est le sien et l'humanité être en droit d'attendre d'elle la réponse aux questions angoissantes qui se posent dans le monde.

188. Une fois encore, nous voici réunis pour discuter des problèmes cruciaux, comme ceux de la paix et de la sécurité dans le monde, ceux de la décolonisation, notamment en Afrique, et ceux de la coopération internationale.

189. En dehors de toute considération de procédure ou de subtilités juridiques sur la question de savoir quel Etat doit ou non siéger au Conseil de sécurité ou à l'Assemblée générale, je voudrais rappeler que l'essentiel, pour la sauvegarde de la paix par notre organisation, est l'adhésion à la Charte et une scrupuleuse application de ses principes. Les critères du nombre des habitants, de la puissance nucléaire, du développement économique, pour importants qu'ils puissent être, restent insuffisants. De l'analyse de la situation internationale actuelle, il apparaît clairement au Gouvernement de la République démocratique du Congo qu'une certaine puissance, la République populaire de Chine, n'a jamais adhéré à la Charte. Elle, qui compte près du tiers de l'humanité, n'a jamais explicitement reconnu la Déclaration universelle des droits de l'homme.

190. Il est surprenant qu'un pays qui affirme de plus en plus sa propre souveraineté soit si peu respectueux de la souveraineté et de l'indépendance des autres Etats, notamment en Afrique, et pratique une politique de subversion et d'ingérence dans les affaires intérieures allant jusqu'à

soutenir financièrement et matériellement des rébellions et des sécessions.

191. Dans le cas du Congo, cette politique d'agression et de subversion suivie par la République populaire de Chine avait dangereusement compromis l'oeuvre glorieuse accomplie par les Nations Unies dans mon pays. Comme nous n'avons aucune assurance que cette politique soit abandonnée, nous ne saurions soutenir un projet de résolution quelconque tendant à faire admettre la Chine populaire au sein de notre organisation. Il importe qu'une puissance, grande par la population et l'armement nucléaire, appelée à siéger au Conseil de sécurité, puisse formellement adhérer à la Charte de notre organisation. Voudrait-on nous faire croire — et le projet de résolution sur le rétablissement des droits légitimes de la Chine [A/L.630] le laisse entendre — que la République populaire de Chine reconnaît que la signature de Tchang Kai-chek portant ratification de la Charte de l'ONU l'engage ? Voudrait-on nous faire croire que les engagements pris par Tchang Kai-chek au nom de toute la Chine en 1945 seront respectés par Mao Tsé-toung ? Combien d'engagements du premier n'ont-ils pas été reniés par le second !

192. En toute autre circonstance, la continuité de l'Etat peut laisser entendre que les engagements internationaux d'un régime donné seront respectés par un autre qui l'aurait remplacé. Dans le cas de la Chine, il faut reconnaître que la situation est toute particulière.

193. Il importe, je le répète, que le régime de Pékin puisse formellement adhérer à la Charte. Autrement, nous risquerons d'admettre ici des représentants qui n'auront que des droits, n'ayant aucune obligation parce que nullement engagés. L'entérinement de toutes ces contradictions est de bien mauvais augure pour notre organisation.

194. Quand on parle de sécurité internationale, nous autres Africains, nous pensons naturellement à prévenir nos pays contre la subversion. Mais nous pensons aussi aux deux guerres mondiales, dans lesquelles l'Afrique a été entraînée pour sacrifier les meilleurs de ses fils à une cause extérieure à l'Afrique. Nous ne voulons plus faire la guerre des autres ni mourir pour des causes étrangères.

195. L'Afrique mérite bien d'avoir un siège permanent au Conseil de sécurité pour opposer son veto chaque fois qu'on voudrait l'entraîner dans des conflits qui ne mettent nullement en jeu ses propres intérêts. Un grand pays africain qui a souffert de la guerre et qui, par conséquent, connaît le prix de la paix — je veux citer le Nigéria — pourrait bien occuper ce poste et s'acquitter de cette lourde responsabilité à la satisfaction de tous. Du reste, si l'on réfléchit sans emballement passionnel ou rancune à la structure même du Conseil de sécurité, on est obligé d'admettre que ce conseil, où l'on ne reconnaît le droit de veto qu'aux nations victorieuses de la guerre 1939-1945, ne correspond plus à la nécessité de la paix contemporaine. Les vaincus d'hier, que l'on a accusés de tous les maux, n'ont-ils aucune responsabilité dans le maintien de la paix au sein du Conseil de sécurité ? Je veux parler de l'Allemagne et du Japon. Ces nations, dont le redressement économique n'est un secret pour personne, doivent consacrer le plus gros de leurs ressources au maintien de la paix. Voilà pourquoi il faut leur reconnaître les responsabilités qui sont les leurs.

196. Sur le chapitre de la sécurité internationale, je voudrais souligner toute la gravité du conflit au Moyen-Orient. Le 22 novembre 1967, le Conseil de sécurité votait la résolution 242 (1967) sur le Moyen-Orient. Ma délégation continue à considérer que cette résolution est véritablement le cadre dans lequel doit être recherchée la paix dans cette partie du monde. Hélas ! on parle trop de cette résolution sans qu'elle apporte de solution concrète. C'est pourquoi nous fondons beaucoup d'espoir sur la commission des sages de l'OUA, dont la sous-commission, composée de quatre chefs d'Etat africains, doit se rendre prochainement en Israël et en République arabe d'Egypte. Jamais commission aussi importante n'a été constituée pour s'occuper de ce problème. Pour une fois que l'Afrique veut apporter sa modeste contribution, qu'on lui fasse confiance en lui laissant toutes ses chances.

197. La poursuite de la colonisation, déclarée ou non avouée, en Afrique constitue aussi une menace sérieuse à la sécurité de nos Etats. La colonisation déclarée est celle que continue de poursuivre honteusement le Portugal dans les territoires de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau). La colonisation non avouée, mais qui ne trompe personne, est celle que poursuivent le régime d'Ian Smith en Rhodésie et le régime de Vorster en Afrique du Sud même et en Namibie.

198. L'obstination criminelle et l'insolence révoltante dans lesquelles se complait le Portugal, puissance colonialiste qui entend maintenir sous son joug des populations de mentalité et de culture différentes des siennes, ne sont plus à démontrer.

199. Le vent de la décolonisation, déclenché notamment par l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et, plus récemment, par la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], a soufflé sur les continents jadis assujettis par les puissances colonialistes.

200. Insensible à ce mouvement général d'émancipation, le Portugal refuse de reconnaître à l'Angola, au Mozambique et à la Guinée (Bissau) une destinée différente de la sienne. Et, pour bien faire voir son attitude irrévocable sur ce point, il s'est engagé à renforcer son arsenal, grâce à la complicité de certaines puissances. En contrepartie de l'assistance qu'il reçoit de ces puissances, le Portugal a mis à la disposition de ces dernières ce qu'il se plaît à appeler ses "possessions" d'Afrique.

201. En dépit de nombreuses résolutions et déclarations de l'Organisation des Nations Unies, le Portugal poursuit sans répit sa répression contre les populations de ces territoires, qu'il considère sans pudeur comme parties intégrantes de sa métropole, mais qui constituent en fait les derniers bastions du colonialisme et de l'exploitation.

202. Soutenu et encouragé par la conspiration de ses alliés, le Portugal ne se contente plus uniquement d'exercer une répression contre les populations des territoires sous sa domination; il s'attaque aujourd'hui aux pays africains indépendants voisins de l'Angola, du Mozambique et de la Guinée (Bissau).

203. Les avions portugais violent quotidiennement notre espace aérien; les soldats portugais commettent des atten-

tats de toutes sortes contre notre souveraineté; nos villages sont pillés et saccagés et nos habitants massacrés. Notre détermination de voir l'Angola se libérer du joug colonial est irrévocable.

204. Cependant, il nous faut préciser qu'il appartient au peuple angolais, une fois libéré, de choisir librement sa philosophie politique ou son idéologie. Une certaine tendance veut, de nos jours, faire croire que les mouvements de libération dits socialistes sont des bons mouvements, les autres étant des mauvais mouvements. En ce qui nous concerne, ce qui importe avant tout, c'est la libération et non la collaboration idéologique des mouvements. Cela dit, je tiens à préciser qu'il est impensable de libérer l'Angola sans l'assistance du Congo, et qu'il est encore moins pensable de le libérer contre le Congo.

205. Cela nous amène à parler de l'Afrique du Sud.

206. Alors que l'Organisation des Nations Unies proclame l'égalité entre tous les hommes, la minorité blanche en Afrique du Sud ressuscite la théorie dépassée et erronée de races supérieures; alors que l'Organisation des Nations Unies affirme le droit de tous les peuples à l'autodétermination, le régime raciste d'Afrique du Sud dépouille les populations africaines majoritaires de tous leurs droits les plus légitimes et les maintient dans un assujettissement indigne d'un être humain, les considérant comme des êtres inférieurs.

207. Le même entêtement aveugle et ridicule dont fait preuve l'Afrique du Sud au sujet de ses méthodes de gouvernement se retrouve également en ce qui concerne la situation en Namibie. Alors que l'Assemblée générale a déchu l'Afrique du Sud de son Mandat sur la Namibie, le régime raciste de Pretoria, faisant la sourde oreille, continue à administrer à sa guise ledit territoire, qui relève cependant de l'autorité directe de l'Organisation des Nations Unies. Un Conseil des Nations Unies pour la Namibie, chargé d'administrer le territoire jusqu'à son indépendance, a même été mis sur pied [résolution 2248 (S-V)], mais il n'a jamais pu se rendre sur les lieux à cause de la farouche opposition du Gouvernement sud-africain.

208. Ainsi assuré de cet appui et de cette complicité, le Gouvernement sud-africain continue à se moquer sans vergogne de l'Organisation des Nations Unies et à fouler aux pieds toutes ses résolutions et ses principes, notamment le principe d'autodétermination des peuples et la Déclaration universelle des droits de l'homme. La République démocratique du Congo condamne énergiquement cette attitude des autorités de Pretoria, et, dans ces conditions, il ne saurait être question pour nous d'engager un dialogue quelconque avec le régime raciste de l'Afrique du Sud, comme cela a été préconisé par certains Etats. La position de la République démocratique du Congo à ce sujet a été réaffirmée à maintes reprises: si dialogue il y a, il doit s'instaurer d'abord en Afrique du Sud même, entre la majorité africaine et la minorité blanche. Il faut, en tout cas, que ce dialogue soit instauré d'abord entre Blancs et Noirs en Afrique du Sud, avant d'être engagé avec les autres Etats indépendants d'Afrique.

209. Les chefs bantous en Afrique du Sud revendiquent le droit de dialoguer avec la minorité blanche. Eh bien, qu'on leur laisse plutôt ce droit et cette liberté; ainsi nous pourrions juger des vraies intentions du régime sud-africain.

210. Mais il y a un autre objet de notre ressentiment en Afrique, c'est la Rhodésie, où la majorité africaine a également perdu tous ses droits et où la démocratie a été enterrée et un second régime d'*apartheid* instauré. Et ce qui nous indigne et nous révolte encore davantage, c'est l'hypocrisie des gouvernements successifs de Londres qui, tout en se proclamant dépositaires de la démocratie, se refusent à intervenir en Rhodésie pour rétablir le peuple zimbabwe dans ses droits, dont il a été spolié.

211. En résumé, la situation en Afrique australe demeure préoccupante et alarmante à la fois, qu'il s'agisse du régime d'*apartheid* et de discrimination raciale en République sud-africaine et des brimades de ce régime en Namibie, de l'usurpation des droits du peuple zimbabwe par la minorité rebelle en Rhodésie ou des populations torturées et martyrisées dans les territoires sous domination du Portugal.

212. J'en arrive au brûlant problème du sous-développement.

213. Peut-on, en effet, parler de paix internationale quand plus des deux tiers de l'humanité croupissent dans la misère la plus extrême ? Dans le même temps, le fossé qui sépare les économies des pays développés de celles des pays en voie de développement ne fait que s'élargir de jour en jour.

214. Tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies sont conscients de ce problème angoissant. C'est pourquoi ils ont proclamé les années 1960-1970 comme première Décennie des Nations Unies pour le développement. Une lueur d'espoir venait de poindre pour l'humanité souffrante. Mais, hélas ! les moyens mis en oeuvre pour la réussite de cette première décennie ont été tellement dérisoires que les résultats en furent aussi minces à l'égard des buts poursuivis. L'échec de la première Décennie du développement est imputable avant tout au comportement des pays nantis qui, croyons-nous, ont limité l'aide matérielle et humaine qu'exigeait la réussite du programme de cette décennie. Par cette insuffisance d'aide, les horizons d'une coopération internationale saine et sincère ont été gravement assombris.

215. Cependant, il n'y a pas l'ombre d'un doute que la route de la paix et de la justice sociale passe par le développement. La République démocratique du Congo pense que le fossé qui sépare les pays développés et les pays en voie de développement peut et doit être comblé grâce à un système de coopération internationale basé sur une volonté sincère des partenaires d'aboutir. Cette volonté présuppose avant tout un large esprit de sacrifice des deux côtés : les pays développés ne doivent pas hésiter à perdre un peu de leur bien, en le mettant au service des moins développés; ces derniers doivent, par contre, s'efforcer de dépenser moins, tout en tenant compte, dans leur contexte local, des exigences techniques du développement.

216. Les pays en voie de développement ne demandent pas que les pays nantis leur fassent la charité. L'assistance qu'on leur apporte n'est qu'une juste réparation de l'exploitation de nos richesses tant matérielles qu'humaines. C'est notre droit de recevoir une assistance, parce que la paix et la sécurité du monde exigent que nous sortions du sous-développement.

217. La République démocratique du Congo souhaite que la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement s'ouvre sous le ciel des volontés mieux préparées et mieux averties pour une coopération internationale meilleure, visant à atteindre, cette fois, tous les objectifs assignés pour 1980. Cela signifie donc une augmentation substantielle des ressources destinées aux pays défavorisés.

218. Il nous semble donc que le monde dit développé a un impérieux devoir : celui d'apporter la preuve de sa contribution au relèvement des économies du tiers monde, en s'efforçant de faire siens les obstacles que rencontrent les pays en voie de développement, surtout en leur inspirant confiance et en leur accordant sans condition l'aide dont ils ont besoin pour l'amélioration de leur niveau de vie. C'est dans cette perspective seulement que l'on peut espérer commencer avec plus de chances de réussite la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

219. D'une manière plus concrète et dans le cadre de la coopération multilatérale, la République démocratique du Congo attache du prix à l'assistance des institutions spécialisées de l'ONU, ainsi qu'à celle des autres organismes techniques internationaux; elle souhaite que l'on s'attelle à la conclusion d'accords économiques et commerciaux à l'instar de ceux déjà en vigueur, notamment sur le café, l'étain et sur d'autres produits de même nature. Nous voulons mettre en garde contre la tendance qui consiste, dans les assises internationales, à se contenter de discussions purement oiseuses et théoriques en matière de développement.

220. En vue de lutter contre la dégradation des termes de l'échange, nous pensons qu'il est d'une extrême urgence qu'un accord intervienne sur la stabilisation des prix des produits de base et des matières premières en provenance des pays en voie de développement. En effet, comment pourrait-il en être autrement, comment pourrait-on inciter au développement des économies de ces pays, alors que les budgets nationaux sur lesquels sont imputés les programmes de développement de ces économies sont aussi instables que les prix des matières premières et des produits de base dont dépend la quasi-totalité de ces budgets ? N'est-ce pas une pure hypocrisie, d'une part, de vouloir encourager le développement des économies des pays en voie de développement et, d'autre part, de tergiverser lorsqu'il s'agit de la conclusion des accords sur la stabilisation des prix qui conditionnent leur développement ?

221. Au sein de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tous les pays membres, surtout les pays industrialisés, doivent s'attaquer définitivement au problème de la stabilisation des prix des matières premières et des produits de base.

222. C'est dans ce contexte que ma délégation exprime sa profonde préoccupation face à la crise monétaire actuelle. Malgré toutes les assurances qu'on veut nous donner, les pays en voie de développement, à n'en pas douter, sont en passe de faire les frais de cette crise.

223. Par ailleurs, il convient de renflouer le Programme des Nations Unies pour le développement, dont les services sont très appréciés dans notre pays, mais dont — faut-il le souligner ? — le rendement total reste insuffisant.

224. Bref, certains théoriciens ont parlé de la restructuration des institutions spécialisées de l'ONU, de manière à les rendre plus fonctionnelles eu égard aux objectifs de la deuxième Décennie du développement. Pour nous, je me dois de le souligner, toute modification des structures devra viser à faire des institutions spécialisées des organismes où il deviendra de plus en plus possible de réaliser des accords concrets sur des problèmes précis intéressant le développement. Nous pensons que c'est l'unique façon d'éviter que la deuxième Décennie du développement, dans le cadre des relations multilatérales, ne connaisse le même sort que la première Décennie.

225. Il s'est avéré, plus particulièrement dans les pays industrialisés, que le développement entraîne d'autres maux qui lui sont inhérents : je veux parler notamment du désarroi provoqué par la pollution physique du milieu humain, par la raréfaction des biens vitaux de l'homme, c'est-à-dire la pollution de l'air et de l'eau par les gaz et les déchets industriels. Sans doute ces problèmes font-ils l'objet des préoccupations majeures du monde industrialisé. La République démocratique du Congo s'associe pleinement à ces préoccupations, car c'est un pays qui a un grand avenir industriel.

226. Il est un autre problème qui, dans un avenir rapproché, doit retenir de plus en plus l'attention : il s'agit du problème du fond des mers et des océans, et de son exploitation à des fins pacifiques. Nos longues discussions sur cette question, depuis la vingt-deuxième session, nous ont suffisamment démontré son intérêt sur les plans économique, scientifique et autres. Il reste cependant à résoudre l'important problème de l'exploitation de ces ressources, qu'il faut considérer comme appartenant à tout le monde et non à un pays en particulier.

227. Fidèle à l'esprit de la Déclaration de principes, adoptée à la vingt-cinquième session [résolution 2749 (XXV)], ma délégation soutiendra tout projet d'accord s'opposant à toute idée de militarisation du fond de mer extra-territorial et qui garantira les eaux de mer, appartenant à tout le monde, contre le danger de pollution

par des produits chimiques d'industries, d'usines ou résultant d'expériences nucléaires ou autres.

228. La mise en valeur des immenses ressources marines et sous-marines devra tendre à maintenir un équilibre économique international en évitant de donner lieu à un élargissement du fossé qui sépare les pays développés et les pays en voie de développement.

229. Comme je l'ai déjà souligné plus haut, l'Organisation des Nations Unies demeure le meilleur instrument que le monde possède en ce moment pour garantir la paix et la sécurité internationales. Mais si l'ONU ne parvient pas à atteindre ses objectifs et à remplir pleinement sa mission, si aujourd'hui elle n'est pas en mesure d'apporter la paix en Asie et au Moyen-Orient, si elle est impuissante à mettre fin à la colonisation en Afrique, si elle est incapable d'arrêter la misère et l'injustice dans le monde et d'assurer ainsi le progrès à toutes les nations, la responsabilité de cet échec, partiel ou total, incombe à ses composantes, c'est-à-dire aux Etats Membres.

230. Pour sa part, la République démocratique du Congo est consciente de cette situation. C'est pourquoi elle en appelle à la conscience universelle pour une action commune en vue de juguler tous ces fléaux qui tourmentent l'humanité.

231. Avant de terminer, je me dois, du haut de cette tribune, au nom de ma délégation et au nom de la République démocratique du Congo, de rendre un vibrant hommage à notre secrétaire général, U Thant, pour l'abnégation avec laquelle, 10 ans durant, il s'est consacré corps et âme à la cause de notre organisation. Pour nous, la seule façon de lui témoigner notre gratitude est de lui demander de continuer à se rendre disponible pour les Nations Unies afin que la deuxième Décennie du développement — que nous venons de commencer — puisse bénéficier de son expérience et réussir.

La séance est levée à 13 h 15.